



*Autorité de Réglementation
des secteurs de Postes
et de Télécommunications*

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

RAPPORT D'ACTIVITES

DE L'AUTORITE DE REGLEMENTATION DES SECTEURS DE POSTES ET DE TELECOMMUNICATIONS

Année 2005

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : LES ACTIVITES DE L'AUTORITE DE REGLEMENTATION DES SECTEURS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (ART&P).....	6
I- SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS.....	8
I.1 - LES TEXTES REGLEMENTAIRES.....	8
A – TEXTES ELABORES ET ADOPTES.....	8
B - TEXTES ELABORES MAIS NON ENCORE DEFINITIVEMENT ADOPTES.....	8
I.2 - ACTIVITES OPERATIONNELLES.....	8
A - LA GESTION ET LE CONTROLE DE L'UTILISATION DU SPECTRE RADIOELECTRIQUE.....	8
B - GESTION DES OPERATEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES.....	11
C - REGLEMENT DES DIFFERENDS.....	14
I.3 - RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	14
A - REUNIONS ORGANISEES PAR L'UIT.....	14
B - REUNIONS ORGANISEES PAR D'AUTRES INSTITUTIONS.....	15
C - LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION (SMSI).....	17
II. SECTEUR DES POSTES.....	18
II.1 ACTIVITES OPERATIONNELLES.....	18
A – CONTROLE.....	18
B – REGLEMENTATION TARIFAIRE.....	18
C – REGLEMENT DE DIFFERENDS.....	18
II.2 RELATIONS AVEC LES OPERATEURS.....	18
A - REUNION DE TRAVAIL.....	18
B - JOURNEE DE REFLEXION SUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR POSTAL.....	19
II.3 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	19
A - SESSION DU CONSEIL D'EXPLOITATION POSTALE.....	19
B - SEMINAIRE SUR LA QUALITE DE SERVICE.....	20
C - PARTENARIAT.....	20
III.1- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	21
A – EFFECTIF DU PERSONNEL.....	21
B – MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE 2005.....	23
C – LES ACTIONS DE FORMATION DU PERSONNEL.....	23
D – LES DROITS DU PERSONNEL.....	25
III.2 – SITUATION ORGANISATIONNELLE.....	25
III.3- GESTION DES MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES.....	26
A - LE TERRAIN.....	26
B - LES LOCAUX.....	26
C - LE MATERIEL ROULANT.....	26
III.4- OUTIL INFORMATIQUE.....	26
A - SYSTEMES INFORMATIQUES.....	26
B - DEVELOPPEMENT DES APPLICATIONS.....	28
C - EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE.....	28
DEUXIEME PARTIE : L'ETAT DES SECTEURS DE TELECOMMUNICATIONS ET DE POSTES.....	31
I - LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS.....	32

A - EVOLUTION DES ABONNES DES OPERATEURS DE TELEPHONIE	32
B- LES TARIFS	35
C - EVOLUTION DES TRAFICS TELEPHONIQUES	37
D – EVOLUTION DES CHIFFRES D’AFFAIRES DES PRINCIPAUX OPERATEURS.....	37
E - SERVICES VOIP.....	38
F - L’EMPLOI.....	38
G - SERVICES INTERNET	38
II - LE SECTEUR POSTAL.....	40
A - LE COURRIER EXPRESS.....	40
B - LE COURRIER ORDINAIRE	40
C - LES SERVICES FINANCIERS POSTAUX	40
CONCLUSION GENERALE	42
ANNEXES.....	43

INTRODUCTION GENERALE

L'exercice clos le 31 décembre 2005 est pour l'Autorité de Réglementation un exercice spécial. Spécial parce que marqué pendant tout le premier semestre par les incertitudes politiques et les troubles post-électorales qui ont pesé sur notre pays. Spécial également par l'arrivée d'un nouveau comité de direction et par le lancement d'une nouvelle vision du rôle de l'Autorité dans le développement des télécommunications et des activités postales. A ce point de vue, l'exercice 2005 peut être considéré comme un exercice charnière entre les exercices précédents marqués par la mise en place et le renforcement du cadre juridique et les exercices à venir marqués par une nouvelle stratégie et une nouvelle vision du développement des deux secteurs sous contrôle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tout en poursuivant sa mission de gestion et de contrôle des deux secteurs relevant de sa compétence, l'Autorité de Réglementation a particulièrement posé les jalons d'une réflexion devant conduire à terme à une nouvelle stratégie de développement du secteur des télécommunications et du secteur des postes. Elle a entrepris dans ce cadre une étude devant aboutir au réaménagement profond du système des redevances perçues auprès des opérateurs des télécoms.

Les résultats de l'étude ont été transmis au ministre de tutelle pour décision par le gouvernement.

De même, l'Autorité a entrepris la mise en place d'un système d'informations sur la qualité des services rendus par les opérateurs de télécommunication. Largement avancé, cette étude devrait aboutir au cours de l'année 2006.

D'autres études non moins importantes relatives au segment sur l'international en matière de télécommunications et à l'activité de téléphonie mobile (GSM) ont également été lancées.

Pour procéder à tout ce travail, l'Autorité a recruté, au cours de cet exercice, un ingénieur télécoms et un économiste de haut niveau qui ont l'avantage d'avoir déjà travaillé chez l'opérateur historique.

S'agissant particulièrement du segment des postes, l'Autorité de Réglementation a organisé avec les opérateurs de ce secteur une journée de réflexion qui a mis l'accent sur le développement de ce secteur et surtout sur le développement du service universel ; cela a permis aux opérateurs concernés de comprendre en quoi consiste le service universel et la nécessité absolue de l'assurer sur toute l'étendue du territoire.

Tout ceci a contribué à une croissance appréciable dans les deux secteurs relevant de la compétence de l'Autorité de Réglementation.

Ainsi en 2005, dans le secteur des télécoms, la croissance concerne non seulement le nombre des abonnés, le trafic et les emplois créés, mais aussi le chiffre d'affaires des opérateurs.

La télédensité globale est passée de 7,8% en 2004 à 9,6% en 2005. Le trafic téléphonique total a également augmenté, même si sur certains segments, on peut noter une baisse. Le secteur a généré plus de 60 milliards de F CFA de chiffres d'affaires, et environ 6400 nouveaux emplois.

Le secteur postal a également renoué avec la croissance en 2005. Presque toutes les activités, que ce soit le courrier ou les activités financières, ont connu une augmentation en terme de trafic.

Comme les années précédentes, on note une faiblesse dans le paiement des redevances, s'agissant surtout des redevances d'exploitation; de sorte que le taux de recouvrement des redevances se situe à 12 % contre 17 % l'exercice précédent.

Il s'agit là d'un sérieux problème que le réaménagement envisagé des redevances et du système de recouvrement devraient permettre de résoudre.

Le rapport de l'exercice 2005 est structuré en deux parties :

- la première traite des activités de l'Autorité de Réglementation dans les deux secteurs (télécommunications et postes) ;
- la seconde est consacrée à l'évolution des données dans les deux secteurs par rapport aux années précédentes.

Première partie : Les activités de l'Autorité de Réglementation des secteurs de postes et télécommunications (ART&P)

Cette première partie décrit les activités de l'ART&P pour le compte des deux secteurs, y compris les mouvements des comptes des diverses redevances auxquelles les opérateurs sont assujettis, et la gestion interne de l'institution.

Le premier chapitre traite des activités réalisées dans le secteur des télécommunications. Elles se sont organisées autour des axes ci-après :

- la poursuite du renforcement du cadre réglementaire et législatif ;
- la gestion et le contrôle des fréquences radioélectriques ;
- le contrôle des activités des opérateurs autorisés ;
- la surveillance du marché des télécommunications ;
- le règlement des litiges entre opérateurs ;
- l'organisation du séminaire international sur la gestion des ressources rares ;
- la participation aux réunions internationales dont le SMSI ;
- autres activités...

En plus des activités de contrôle et de veille, l'ART&P a entrepris au cours du second semestre une étude de réaménagement des redevances en vue d'améliorer le taux de recouvrement et de redynamiser le secteur.

L'ART&P a également entrepris une étude préliminaire de stratégie de mise en place d'un système d'informations afin de disposer d'une photographie périodique du secteur aux fins d'analyse et de projection, et pour contrôler le respect des obligations contenues dans les licences et cahiers de charges des opérateurs et notamment celles relatives à la qualité de service.

En matière postale, les activités développées dans le second chapitre ont porté sur :

- le contrôle des activités des opérateurs autorisés ;
- la surveillance du marché postal ;
- le règlement des différends entre opérateurs ;
- l'organisation de la journée de réflexion avec les opérateurs sur le développement du secteur ;
- la participation à la session du Conseil d'exploitation postale de l'Union Postale Universelle (UPU) ;
- autres activités.

Le troisième chapitre aborde les mouvements et soldes des différents comptes des redevances facturées aux opérateurs, et le quatrième chapitre concerne la gestion interne de l'ART&P.

I - SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

I.1 - Les textes réglementaires

A – Textes élaborés et adoptés

L'ART&P a, au cours de l'année 2005, renforcé le cadre réglementaire en adoptant :

- *l'arrêté n° 2005-001/ART&P/CD du 7 juin 2005 fixant les conditions d'assignation des fréquences dans la bande 1800 MHz aux opérateurs de la téléphonie mobile de type GSM 900 ;*
- *l'arrêté n° 2005/002/ART&P/CD du 6 octobre 2005 complétant l'arrêté n°2004-001/ART&P/CD du 15 avril 2004 déterminant et fixant les taxes et redevances pour assignation et gestion des fréquences radioélectriques ;*

B - Textes élaborés mais non encore définitivement adoptés

- *le projet de décret relatif au plan national d'attribution des bandes de fréquences*

Ce projet de décret répartit les bandes de fréquences sur le plan national entre les besoins civils et communs et les besoins militaires. Le contrôle des activités dans certaines bandes de fréquences au cours de janvier 2006 permettra de recueillir des informations en vue d'améliorer ce projet.

- *le projet d'arrêté relatif aux procédures d'arbitrage, de conciliation et de sanctions par l'ART&P*

Ce texte retrace les conditions de saisine, d'instruction et de délibération de l'ART&P en cas de litige entre opérateurs et entre opérateurs et leurs clients.

- *le projet de décret relatif à la fixation des taux et les modalités de recouvrement et d'affectation des redevances dues par les opérateurs et les prestataires de services des télécommunications ;*
- *le règlement intérieur du Comité de Direction de l'ART&P ;*
- *les statuts et code de déontologie du personnel de l'ART&P.*

I.2 - Activités opérationnelles

A - La gestion et le contrôle de l'utilisation du spectre radioélectrique

A.1- Système de gestion et de contrôle des fréquences radioélectriques

Un système de gestion et de contrôle des fréquences radioélectriques a été acquis par l'ART&P à la fin de l'année 2004.

Toutes les réserves émises à la réception provisoire sur site le 21 décembre 2004 n'ont pas pu être levées à la réception du 8 février 2005. La réception provisoire de ce système a été prononcée le 16 juin 2005 après avoir constaté que toutes les réserves ont été levées.

A.2- Assignation des fréquences

Par rapport à l'année précédente, il y a eu moins de demandes d'assignation de fréquences en TV, FM VHF/UHF et en technologie WLL. Dans le cas particulier de la bande FM, cette faible demande est due à l'épuisement des fréquences dans les bandes FM pour les radios.

En effet, il y a eu au total quatorze (14) demandes contre trente deux (32) demandes en 2004.

Sur les quatorze (14) demandes, douze (12) ont été agréées, une rejetée et une est en cours d'instruction. Sept (7) fréquences ont été retirées pour cause soit de non utilisation de la ressource, soit sur la demande de l'exploitant :

Tableau 1. Récapitulatif des fréquences retirées

Nom de la société	Date de retrait	Services exploités	OBSERVATION
Radio Espoir Plus	24-02-06	Radiodiffusion sonore FM	Sur demande de l'exploitant
Université de Lomé	Mars -05	Radiocommunication mobile privée d'entreprise VHF	Sur demande de l'exploitant
Radio Ankely	01-07-05	Radiodiffusion sonore FM	Fréquence non utilisée
Radio Dynas	01-07-05	Radiodiffusion sonore FM	Fréquence non utilisée
SDV	Juillet 05	Radiocommunication mobile privée d'entreprise VHF	Sur demande de l'exploitant
Techni Consult	décembre 05	Radiocommunication mobile privée d'entreprise VHF	Sur demande de l'exploitant
Radio Tropic FM		Radiodiffusion sonore FM	Sur demande de l'exploitant

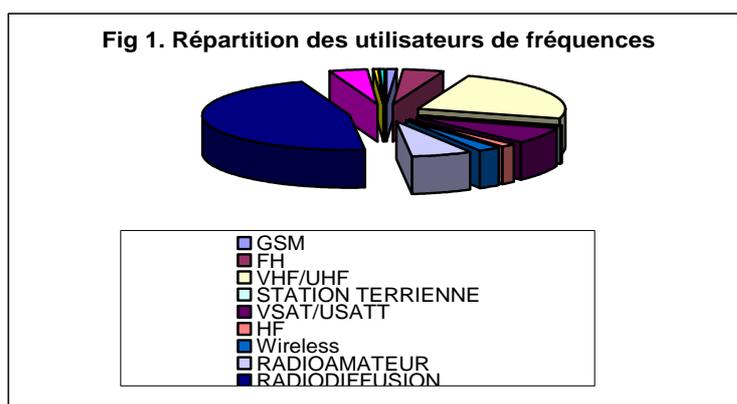
Le récapitulatif et le nombre d'utilisateurs de fréquences par type d'activité sont donnés dans les tableaux et le graphique ci-après :

Tableau 2. Récapitulatif des demandes au cours de l'année 2005

DESIGNATION	NOMBRE	OBSERVATION
Demandes agréées	12	
Demandes rejetées	1	Dossier non suivi
Demandes en instance	1	Réponse au début de l'année 2006
Total	14	

Tableau 3. Utilisateurs de fréquences au Togo à la fin 2005

SYSTEMES	NOMBRE
GSM	2
FH	9
VHF/UHF	46
STATION TERRIENNE	1
VSAT/USAT	15
HF	3
WIRELESS	5
RADIOAMATEUR	13
RADIODIFFUSION	90
TV	8
TV MMDS	1
RADIOMESSAGERIE	1
TOTAL	194



A.3 - Contrôle du spectre radioélectrique

Dans sa mission de contrôle, l'ART&P a interpellé les sociétés ayant illégalement utilisé des fréquences radioélectriques. Il s'agit de :

- la radio Etincelle, sise dans la préfecture de Blitta et utilisant sans autorisation une fréquence FM ;
- la radio Maranatha dans la préfecture de Kévé et utilisant, sans assignation préalable, une fréquence FM ;
- la radio Sinai à Lomé exploitant sans autorisation une fréquence FM ;
- la société Togo Rail exploitant illégalement des fréquences VHF.

Des scellés ont été apposés par un huissier de justice sur les équipements de la radio Sinai sise à Lomé. L'ART&P a procédé à la fermeture respectivement des radios Etincelle et Maranatha. La société Togo Rail, qui utilisait des fréquences VHF non conformes à sa fiche d'assignation de fréquences, a demandé la régularisation de sa situation après paiement de l'amende.

La radio Sinai a reçu, conformément aux textes applicables, une facture d'amende qu'elle n'a pas encore réglée.

Le traitement des dossiers des radios Etincelle et Maranatha suit son cours. Une facture d'amende sera adressée au début de l'année 2006 à chacune des deux radios.

Les missions de contrôle effectuées en 2005 à Lomé au moyen de la station mobile figurent dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Missions de contrôle

PLAIGNANT	STATION OU BANDE	MOTIF DU CONTROLE	RESULTAT DU CONTRÔLE	DATE
ART&P	Bande aéronautique	Emission radiophonique FM	Emission hors bande de Radio Tropic FM	15/03/2005
Habitants de Hédzranawoé	Bande de la Télévision	Réception du son d'une Radio FM sur le son de la TVT	Rien n'a été détecté	23/11/2005
ART&P	Bande GSM 900	Respect des bandes réservées aux opérateurs	Conforme aux attributions	22/06/2005 23/06/2005
ART&P	Radio SINAI (FM)	Emission sans autorisation	Pose de scellés	21/11/2005
Shell	Station VSAT	Brouillage sur son réseau	Aucun signal brouilleur	31/10/2005 04/11/2005
Direction Technique ART&P	Bande 2,4 GHz	Occupation du spectre	Bande occupée	16/11/2005 17/11/2005
Habitants de Zongo	Radio JA AL HAQ	Brouillage des récepteurs radios	Pas de signal brouilleur	22/11/2005

A.4 - Coordination de fréquences radioélectriques

Outre ses activités quotidiennes, l'ART&P a participé à la réunion de coordination entre le Burkina Faso, le Ghana et le Togo organisée par l'Autorité de Régulation des Télécommunications du Burkina Faso (ARTEL) et qui a eu lieu à Ouagadougou les 27 et 28 janvier 2005. Cette coordination a porté sur les fréquences FM, TV, GSM 900 et les FH, ainsi que sur les définitions des zones de coordination et de pénétration des fréquences GSM.

A l'issue de cette réunion de coordination, le document intitulé « arrangement relatif à l'utilisation des bandes de fréquences radioélectriques dans la zone frontalière Burkina Faso – Togo » a été révisé.

Un projet d'arrangement analogue entre le Ghana et le Togo a été proposé au mois d'avril 2005 par l'ART&P à son homologue du Ghana. Aucune suite n'a été donnée par l'Autorité du Ghana malgré une relance au mois d'août 2005.

L'ART&P a adressé une correspondance au ministre de la communication et des nouvelles technologies du Bénin, lui proposant l'organisation d'une réunion de coordination des fréquences radioélectriques à la frontière Aného - Hillakondji. La réunion envisagée n'a pas eu lieu malgré plusieurs relances.

B - Gestion des opérateurs et prestataires de services

B.1- Licences VSAT et USAT

B.1.1 - Autorisations

Au cours de l'année 2005, l'ART&P a enregistré douze (12) demandes d'autorisation d'installation et d'exploitation de station VSAT, et huit (8) demandes concernant les USAT.

Quatre (4) licences VSAT et deux (2) licences USAT ont été octroyées par le ministère chargé des télécommunications. Le détail est donné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Autorisations de VSAT et USAT

Société ou institution	N° d'arrêté	Date d'octroi	Type de licence
BTCI Lomé	01/MEMPT/ART&P	10 janvier 2005	VSAT
Ambassades des USA	03/MEMPT/ART&P	4 février 2005	VSAT
BCN Interpol Lomé	07/MEMPT/ART&P	4 février 2005	VSAT
Financial Bank Togo SA	10/PM/MEPT/ART&P/DG	21 avril 2005	VSAT
Caritas Afrique	02/MEMPT/ART&P	5 juillet 2005	USAT
Village du Bénin	026/MEMPT/ART&P	20 décembre 2005	USAT

B.1.2 - Suspension

La licence VSAT au bénéfice de Togo Hunt Oil a été suspendue sur la demande de l'exploitant pour cause d'arrêt temporaire de ses activités d'exploration de pétrole en haute mer.

B.2 - Contrôle des opérateurs et prestataires de services

Des contrôles réguliers ont été effectués chez les titulaires de stations VSAT pour s'assurer du respect de leur cahier des charges. Aucune irrégularité n'a été relevée.

Au cours du deuxième semestre de l'année 2005, il a été constaté que le phénomène de Call Back prenait de l'ampleur. Les auteurs de cette activité illégale n'ont pas été identifiés malgré des recherches. L'ART&P a fait passer un communiqué à la presse écrite pour rappeler au public que les activités de Call Back sont interdites et que les auteurs s'exposent aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Le service technique de l'ART&P a été invité à une émission de la radio Lomé pour donner plus d'informations sur le système de Call Back.

Au cours de l'année 2005, l'ART&P a constaté que la qualité de communication de la téléphonie mobile de l'opérateur Togo Cellulaire était particulièrement dégradée pendant les périodes de promotion. Elle a demandé à cet opérateur de prendre toutes les dispositions en vue de garantir une bonne qualité aux communications utilisant son réseau pendant les périodes de promotion.

Au terme de différents contrôles, au niveau des ISP et cybercafés, cent soixante dix neuf (179) ont été recensés dont trente sept (37) nouveaux à Lomé. Les cybercafés installés au cours de l'année 2005 à l'intérieur du pays n'ayant pas pu être recensés, le nombre réel des ISP et cybercafés au 31 décembre 2005 est estimé à 179 au minimum. Parmi les 179 recensés, on note :

- 126 régulièrement déclarés auprès de l'ART&P ;
- 8 ayant proposé des échéances de paiement de la redevance de déclaration d'un montant forfaitaire de cent mille (100 000) francs ;
- 14 qui ont reçu de l'huissier de justice, soit une lettre de mise en demeure, soit une sommation de payer ;

Parmi les nouveaux installés, trente et un (31) ne se sont pas encore déclarés. Ils ont été invités à se conformer à la réglementation en vigueur.

B.3 - Etudes et enquêtes dans le secteur

B.3.1 – Système d'informations sur la qualité de service

L'ART&P a initié une étude de mise en place d'un système de collecte et de mesure de flux d'informations relatives à la qualité de services des télécommunications. Ce système vise trois objectifs spécifiques :

- disposer d'une photographie périodique du secteur aux fins d'analyses et d'une projection en vue de fixer des objectifs opérationnels ;
- contrôler le respect des obligations contenues dans les licences et cahiers des charges des opérateurs ;
- contrôler les obligations de qualité de services à l'utilisateur.

La stratégie pour atteindre ces objectifs est de mettre en place un système permanent de collecte d'informations en concertation avec les opérateurs et de procéder à des enquêtes ponctuelles sur le terrain.

Les deux aspects de la stratégie ont pu démarrer concomitamment.

Ainsi, pour ce qui concerne les enquêtes, l'ART&P a défini en 2004 les termes de références pour le choix d'un cabinet. Une consultation restreinte a été lancée en vue de sélectionner un cabinet chargé de mener l'enquête sur le terrain. Le dépouillement des offres qui devrait se faire au début de l'année 2005 n'a pas eu lieu. Les termes de références ont dû être modifiés pour recadrer les objectifs de la mission d'enquête qui sont d'évaluer la perception des consommateurs des services de télécommunications sur :

- la qualité des communications ;
- la qualité du service commercial.
-

L'ART&P a procédé ensuite à une consultation restreinte en 2005 à l'issue de laquelle un cabinet a été sélectionné pour mener l'enquête sur le terrain.
Les travaux sont prévus pour être effectués au premier trimestre de l'année 2006.

En ce qui concerne le système permanent de collecte d'informations, les discussions ont démarré avec les opérateurs et devront se poursuivre en 2006.

B.3.2 - Réaménagement des redevances

Au cours du deuxième semestre de l'année 2005, une étude a été menée en vue d'un réaménagement des redevances d'exploitation des opérateurs. A l'issue de cette étude, il a été proposé :

- une baisse du taux de redevance d'exploitation indexé sur le chiffre d'affaires assujéti de 4% à 3%, tout en maintenant la part attribuée au fonds du service universel à 2% ;
- des mécanismes pour inciter les opérateurs à réaliser des investissements directs en compensation du paiement de la part de redevances affectée au service universel.

En complément à cette étude, trois documents ont été élaborés, notamment :

- une stratégie d'apurement des arriérés de redevances d'exploitation des opérateurs ;
- une stratégie de desserte rurale dans le cadre du service universel ;
- des mécanismes de compensation des opérateurs dans le cadre du financement du service universel.

B.3.3 - Etude sur les tarifs

Il a été mis en place une commission au niveau de l'ART&P pour mener une étude tarifaire des services de télécommunications. Cette étude n'est pas terminée et sera poursuivie au cours de l'année 2006.

B.3.4 - Opportunités d'interconnexion directe entre les réseaux mobiles

L'ART&P a mené une étude pour évaluer l'impact d'une interconnexion directe entre les réseaux mobiles sur les différents opérateurs concernés et le coût final à l'utilisateur. Les résultats ont été soumis au ministre chargé des télécommunications en juillet 2005.

B.3.5 - Opportunités d'une ouverture du segment téléphonique international

A la suite de la requête formulée par les opérateurs mobiles pour un accès direct à l'international, l'ART&P a réalisé une étude d'impact pour évaluer le coût d'opportunité net d'une telle alternative. Les résultats ont été soumis au ministre chargé des télécommunications en août 2005.

B.3.6 - Mutualisation des réseaux

L'ART&P a élaboré un document sur ce sujet pour présenter les avantages d'un partage des infrastructures par les opérateurs. Le document a été remis aux opérateurs en août 2005 pour les inciter à mutualiser leurs infrastructures en vue essentiellement de réduire les coûts d'investissements et donc les tarifs à l'utilisateur. Aucun opérateur n'a réagi pour l'instant, bien que Telecel ait trouvé la proposition intéressante.

C - Règlement des différends

Au cours de l'année 2005, l'ART&P a été saisi et réglé un différend opposant Telecel Togo et Togo Telecom. Le litige était relatif aux arriérés de paiement des frais d'interconnexion dus par Telecel Togo à Togo Telecom, et une mésentente sur les échanges de comptes.

Togo Telecom menaçait de rompre le contrat d'interconnexion avec Telecel Togo. L'ART&P, dans sa procédure de règlement, a eu plusieurs séances de travail avec les deux opérateurs en vue du rapprochement des comptes. Elle a amené les deux parties à arrêter un échéancier acceptable pour l'apurement rapide de la dette. Il s'agissait, principalement, pour l'ART&P de sauvegarder la continuité du service pour le bien-être des utilisateurs.

I.3 - Relations avec les organisations internationales

A - Réunions organisées par l'UIT

Au cours de l'année 2005, l'ART&P a participé à certaines réunions importantes organisées par l'UIT. Il s'agit :

- de la **réunion d'information et atelier relatif à la CRR-06** du 11 au 14 avril 2005 à Dakar, de la 1^{ère} session du groupe de planification intersession sur la 2^{ème} session de la CRR-06 du 4 au 8 juillet 2005 à Genève et de la 2^{ème} réunion régionale et atelier relatifs à la CRR-06 du 10 au 14 octobre 2005 à Accra pour les administrations des pays d'Afrique. Cette rencontre a été programmée en vue de préparer la CRR-06 pour la planification des services de radiodiffusion numérique de terre dans les bandes 174-230 MHz et 470- 862 MHz dans les régions 1 et 3 ;
- du **séminaire sur le COSITU** du 21 au 25 mars 2005 à Dakar et du **séminaire régional sur les coûts et tarifs et réunion du groupe de tarification pour l'Afrique (TAF)** du 28 juin au 1^{er} juillet 2005 à Midrand (Afrique du Sud). Ce séminaire a pour objectif de renforcer les capacités des opérateurs et des régulateurs dans le domaine de la détermination des tarifs des services de télécommunications ;
- de l'**atelier de formation sur les NGN** (Next Generation Network) du 11 au 15 avril 2005 à Dakar ;
- du **séminaire régional pour l'Afrique sur la convergence des services fixes et mobiles** et lignes directrices sur la transition progressive des réseaux mobiles existants vers les IMT-2000 pour les pays en développement du 9 au 14 mai 2005 à Nairobi ;
- du **séminaire sur les pratiques réglementaires** du 23 au 27 mai 2005 à Conakry ;
- de la **réunion préparatoire de développement des télécommunications** du 5 au 7 juillet 2005 à Abuja dont l'objectif était la préparation au niveau de la zone Afrique de la CMDT-06 qui aura lieu à Doha au Qatar du 7 au 15 mars 2006. La réunion soutient les contributions des pays africains devant être soumises à la CMDT-06. Elle a retenu les propositions ci-après à soumettre au CMDT-06 : l'appui aux initiatives régionales, le maintien des commissions 1 et 2, la modification de la résolution 9 et le vote d'une résolution confiant à l'UIT le suivi des travaux du SMSI.

Outre les réunions mentionnées ci-dessus, le bureau de l'UIT à Dakar a, en collaboration avec l'ART&P, organisé **un atelier sur la gestion des ressources rares** à Lomé du 24 au 28 octobre 2005. Les pays invités étaient ceux de la CEDEAO et la Mauritanie. L'atelier a été organisé en conférences animées par des experts, en exercices pratiques traités en groupes sur des sujets concrets et en échange d'expériences entre participants. L'objectif de l'atelier était de permettre aux participants d'acquérir les meilleures pratiques en matière de planification, d'attribution, de gestion et de contrôle, ainsi que de la tarification des fréquences

radioélectriques. L'atelier a connu une participation massive avec 60 délégués. Il a atteint son objectif grâce à la qualité des conférences et au niveau élevé des débats et la démonstration du fonctionnement du système national de gestion et de contrôle des fréquences.

B - Réunions organisées par d'autres institutions

- ✓ La CEDEAO a organisé pour ses pays membres une réunion à Accra du 5 au 9 septembre 2005. Le but de la réunion était **l'harmonisation des politiques régissant le marché des TIC dans l'espace ouest africain**. Cette réunion fait suite à un projet de politique des TIC préparé par la CEDEAO et soumis aux Etats membres pour observations. A l'issue des échanges, des amendements ont été apportés au document de base. Le document final fera l'objet des directives qui seront soumises à l'approbation des chefs d'Etat et de gouvernement pour adoption.

La rencontre a abouti à la validation de directives visant une harmonisation des pratiques réglementaires dans les pays de la CEDEAO. Des recommandations ont été faites portant sur des actions incitatives dans le sens des directives énoncées.

La question de la portabilité des numéros, précisément entre opérateurs de réseaux mobiles et une clientèle composée d'abonnés en post-paiement, a été considérée comme non urgente compte tenu des investissements que nécessite la mise en oeuvre d'une telle technologie. Les recommandations tendent à ne pas en faire une priorité, étant donné l'absence réelle de marché dans les pays d'Afrique en général, et d'Afrique de l'ouest en particulier.

- ✓ L'ART&P a pris une part active à deux ateliers organisés par l'UEMOA à Cotonou et à Niamey respectivement du 18 au 22 juillet 2005 et du 8 au 12 août 2005.
L'atelier de Cotonou a validé **les textes d'harmonisation des cadres législatif et réglementaire des télécommunications**. Les directives sont les suivantes :
- Directive N° [X]/2005/CM/UEMOA relative à **l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation** du secteur des télécommunications. Ce texte pose les principes fondamentaux régissant la transition du secteur d'un régime de monopole vers un régime de concurrence ;
- Directive N°[X+1]/2005/CM/UEMOA, relative à **l'harmonisation des régimes applicables aux opérateurs de réseaux et fournisseurs de services**. Cette directive tend vers l'uniformisation des conditions d'exercice par les différents acteurs du secteur en vue notamment de favoriser la création d'un marché commun et d'encourager le développement des échanges intra communautaires ;
- Directive N°[X+2]/2005/CM/UEMOA, relative à **l'interconnexion des réseaux et services de télécommunications**. Elle établit un cadre pour les accords d'interconnexion des réseaux dans l'espace UEMOA ;
- Directive N°[X+3]/2005/CM/UEMOA, relative au **service universel et aux obligations de performance du réseau**. Ce texte définit un ensemble de services minima à inclure dans le service universel prévu par les législations des Etats membres et prévoit un certain nombre de conditions communes ;
- Directive N°[X+4]/2005/CM/UEMOA, relative à **l'harmonisation de la tarification des services de télécommunications**. Elle vise en particulier à poser des principes communs entre les Etats membres permettant de veiller à l'encadrement et / ou à la détermination des coûts et tarifs conformes aux attentes des utilisateurs ;

- Directive N°[X+5]/2005/CM/UEMOA, **organisant le cadre général d'une coopération entre les Autorités Nationales de Régulation en matière de télécommunications**. Elle vise à promouvoir, dans les différents domaines techniques, la coopération entre les Etats membres.

A l'issue de l'atelier de Cotonou, une recommandation a été prise en vue de rendre les Autorités nationales de régulation plus indépendantes par une répartition nette des compétences entre le ministère chargé des télécommunications et l'organe de réglementation d'une part, et le recours à la procédure d'appel à candidature pour choisir les dirigeants de l'organe de régulation d'autre part.

L'atelier des experts de Niamey a validé les **textes suivants relatifs à la mise en place des structures de concertation entre régulateurs de l'espace UEMOA d'une part, et entre les régulateurs et les opérateurs d'autre part** :

- Décision N°[X]/2005/CM/UEMOA, relative à la création du **Comité des Régulateurs de Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA (CRTEL)**. Ce texte détermine le cadre juridique du Comité des Régulateurs, appelés à se réunir pour exercer un certain nombre de missions prédéterminées par le projet de décision ;
- **Règlement intérieur du CRTEL**, complétant la décision ;
- Protocole d'Entente portant création de la **Conférence des Opérateurs et Fournisseurs de services de télécommunications (COFTEL)**. Le texte détermine le cadre juridique de la structure regroupant les opérateurs et fournisseurs de services, détenteurs d'une autorisation et exerçant sur le territoire de l'UEMOA ;
- Protocole d'entente **fixant le cadre de concertation entre le Comité des Régulateurs et la Conférence des Opérateurs et Fournisseurs de services de télécommunications de l'UEMOA**. Ce texte énonce les principes de concertation entre le CRTEL et le COFTEL.

Ces textes communautaires ont été adoptés par la **réunion des Ministres** à Ouagadougou tenue du 26 novembre au 3 décembre 2005.

- ✓ L'Ecole Multinationale Supérieure des Télécommunications (ESMT) de Dakar a, en collaboration avec l'ART&P, organisé à Lomé du 5 au 9 décembre 2005 un **séminaire de formation sur les réseaux d'accès larges bandes**. Ce séminaire, qui a connu une vingtaine de participants, avait développé les aspects tels que : la structure et les technologies des réseaux d'accès, les nouvelles technologies hauts débits tels XDSL, ADSL, VDSL, les technologies boucle locale radio (LMDS, MMDS) et les réseaux d'accès optiques (FTTX, PON).
- ✓ L'Agence Internationale de la Francophonie (AIF), en collaboration avec la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et du Fonds Canadien pour l'Afrique, a organisé un atelier du 17 au 18 octobre 2005 à Dakar sur le thème : « **politiques et stratégies nationales des TIC : réglementation, régulation et accès public** ». L'atelier vise à renforcer les capacités des décideurs de l'Afrique francophone dans la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales de développement liées à l'accès aux TIC, par le dialogue entre régulateurs, législateurs, autorités politiques, autorités locales et utilisateurs. Il s'agit également d'identifier les voies les plus adaptées pour garantir l'accès aux TIC dans les zones enclavées notamment les zones rurales. Pour les pays n'ayant pas de stratégie nationale à l'instar du Togo, l'atelier a développé les différents axes de la stratégie nationale des TIC en vue de leur en faciliter l'élaboration.
- ✓ Du 24 au 26 mai 2005 à Dakar (Sénégal), le Conseil National du Patronat du Sénégal, en collaboration avec l'Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication du

Sénégal, a organisé un **séminaire sur le développement de technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique de l'Ouest**. Ce séminaire avait pour objectif de sensibiliser le secteur privé sur la nécessité de s'engager davantage dans la promotion des NTIC en Afrique.

- ✓ Du 20 au 22 juin 2005 à Tunis (Tunisie), l'Agence Nationale de Certification Electronique (ANCE) de Tunisie, en collaboration avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), a organisé une **conférence régionale Africaine et Arabe sur la sécurité des transactions électroniques, la signature électronique et l'infrastructure à clé publique (ICP)**. Cette conférence avait pour objectif de renforcer les capacités des autorités de régulation des pays ayant des projets de lois sur le commerce électronique et la mise en place des infrastructures à clé publique pour sécuriser les transactions électroniques.
- ✓ Du 21 au 23 décembre 2005, s'est tenue, à Ouagadougou (Burkina Faso), la réunion des régulateurs de l'UEMOA. L'objectif est la création d'un comité multisectoriel des régulateurs pour servir de cadre de concertation et d'échanges d'expériences aux différents régulateurs des pays membres de l'Union.

C - Le sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

Construire la Société de l'Information dans laquelle chacun a la possibilité de créer, d'obtenir et de partager l'information et le savoir pour atteindre les objectifs de développement définis à l'échelle nationale et internationale, tel est depuis l'année 2001, l'un des défis affichés par les Nations Unies.

La première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) tenue à Genève en 2003 a permis aux Chefs d'Etat et de gouvernement d'adopter deux documents fondamentaux, à savoir, la déclaration de principes et le Plan d'action.

Dans la **déclaration des principes fondamentaux** de l'édification d'une société de l'information inclusive dans laquelle chacun bénéficie des possibilités que peuvent offrir les TIC, le sommet s'est accordé à penser que, pour s'acquitter de cette tâche, « toutes les parties prenantes devraient travailler ensemble pour améliorer l'accès à l'infrastructure et aux TIC, ainsi qu'à l'information et au savoir, pour renforcer les capacités, accroître la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC, créer un environnement propice à tous les niveaux, développer et élargir les applications des TIC, favoriser et respecter la diversité culturelle, reconnaître le rôle des médias, prendre en compte les dimensions éthiques de la société de l'information et encourager la coopération internationale et régionale ».

Le plan d'action est une traduction des principes énoncés sous la forme de mesures concrètes. Il a en outre évoqué la nécessité pour chaque pays d'adopter une stratégie nationale.

Les travaux préparatifs pour la deuxième phase de Tunis ont débuté dès la fin de la phase de Genève avec l'organisation de comités préparatoires.

L'Autorité de Réglementation a ainsi participé au troisième comité préparatoire tenu à Genève du 19 au 30 septembre 2005 et au Sommet proprement dit tenu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

Conformément à l'objet défini, l'agenda de Tunis a porté sur :

- les mécanismes de mise en œuvre et du suivi des décisions du premier Sommet ;
- les mécanismes de financement destinés à réduire le fossé numérique ;
- la gouvernance de l'Internet.

Le sommet s'est engagé à croire fermement à la mise en œuvre complète et rapide des décisions prises à Genève et à Tunis, telles qu'énoncées dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

II. SECTEUR DES POSTES

II.1 Activités opérationnelles

A – Contrôle

Des investigations ont été menées relativement aux activités de certaines sociétés soupçonnées de fournir illégalement des prestations de services postaux. Il s'agit des compagnies de transport aérien Air Ivoire et Air France et de la société Tam-tam Express.

Les résultats des investigations ont confirmé la fourniture des prestations du courrier express par Air Ivoire et Tam-tam Express. Quant à la compagnie Air France, il ressort qu'elle assure plutôt le transport du fret sous couvert de Lettres de Transport Aérien (LTA), activité ne relevant pas de la réglementation postale.

L'ART&P a intimé aux deux sociétés en infraction d'arrêter le transport du courrier express et de se conformer à la réglementation postale en vigueur. Suite à cette injonction, les deux sociétés ont effectivement arrêté la fourniture des services postaux.

B – Réglementation tarifaire

L'ART&P a eu à se prononcer sur un projet de révision de tarifs des services postaux, soumis par la Société des postes du Togo (SPT). En effet, évoquant un déficit d'accès grandissant suite à l'augmentation de prix des produits pétroliers intervenue en octobre 2005, la SPT avait décidé d'augmenter les tarifs de ses prestations à compter du 1^{er} décembre 2005. L'ART&P, estimant ne pas disposer de tous les éléments justificatifs de cette hausse de tarifs, et tenant compte de la situation sur le marché, a suggéré à la SPT d'envisager d'autres alternatives pour combler le déficit d'accès. L'ART&P a admis toutefois, qu'en attendant que les divers éléments soient examinés pour déterminer l'importance du déficit d'accès, une hausse raisonnable des tarifs inférieure à celle envisagée par la SPT pourrait être retenue pour les activités du service universel, notamment le transport du courrier et les mandats.

La SPT n'a pas augmenté les tarifs de ses prestations au 1^{er} décembre 2005.

C – Règlement de différends

L'ART&P a réglé un différend entre les sociétés DHL Togo et UPS Togo né du fait que la société DHL Togo accusait UPS Togo de concurrence déloyale parce que, par deux fois, UPS Togo s'est délocalisée pour s'installer à proximité de DHL Togo. L'ART&P a demandé aux deux parties d'accepter la cohabitation et de respecter les règles de la concurrence loyale.

II.2 Relations avec les opérateurs

A - Réunion de travail

L'ART&P a rencontré le 28 juillet 2005 les opérateurs du secteur postal. L'objectif de cette réunion était de discuter des questions touchant à l'évolution des activités du secteur.

Les opérateurs ont évoqué les difficultés qu'ils rencontrent. Celles-ci sont liées à la baisse de leurs activités et donc de leurs chiffres d'affaires. Eu égard à ces difficultés, ils ont sollicité une révision à la baisse du taux de la redevance d'exploitation.

Lors de cette réunion de travail, l'ART&P a proposé aux opérateurs, l'organisation d'une journée de réflexion dont l'objectif serait de discuter des perspectives de développement du secteur.

B - Journée de réflexion sur le développement du secteur postal

L'ART&P a organisé le 21 octobre 2005 une journée de réflexion sur le développement du secteur postal. A l'exception d'un opérateur qui s'est excusé pour empêchement, tous les opérateurs du secteur ont pris part aux travaux de cette journée. Les travaux ont porté essentiellement sur deux exposés et une séance consacrée aux contributions des opérateurs.

- **Les exposés**

Le premier exposé a porté sur le **cadre législatif et réglementaire applicable au secteur postal**. Cet exposé visait à expliquer aux opérateurs les dispositions essentielles des principaux textes réglementaires en vue d'une meilleure compréhension du cadre réglementaire.

Les échanges qui ont suivi l'exposé ont permis aux opérateurs de mieux comprendre la loi sur les services postaux ainsi que ses textes d'application.

Le deuxième exposé était relatif au **service postal universel**. Il s'agissait d'éclairer les participants sur les enjeux du service postal universel en insistant sur les obligations de l'attributaire ainsi que sur les mécanismes de financement du service universel.

Les opérateurs ont tous reconnu la nécessité de fournir le service universel et de contribuer à son financement. Cependant, compte tenu du savoir-faire et des infrastructures que ce service requiert, les opérateurs privés ont souhaité que l'opérateur historique (la Société des postes du Togo) soit désigné pour assurer ce service. Des dispositions seront prises en vue d'attribuer officiellement la fourniture du service universel à la Société des postes du Togo.

- **Les contributions des opérateurs**

Les échanges ont porté sur les perspectives de développement du secteur postal. A l'issue des débats, les opérateurs ont fait des suggestions suivantes :

- l'attribution du service postal universel à l'opérateur historique, la Société des Postes du Togo ;
- l'élaboration par les opérateurs d'un code de déontologie visant à garantir une concurrence loyale dans le secteur. Il a été demandé aux opérateurs de proposer un projet de texte qui sera discuté avec l'ART&P ;
- la mise en place d'un cadre réglementaire relatif à l'interconnexion de réseaux d'opérateurs.

II.3 Relations avec les organisations internationales

A - Session du Conseil d'exploitation postale

L'ART&P a pris part à la session du Conseil d'exploitation postale de l'Union Postale Universelle (UPU) tenue à Berne en Suisse du 24 au 28 janvier 2005.

Les travaux ont porté sur la révision des Règlements de l'UPU afin de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions des Actes du Congrès de Bucarest. Il s'agissait également d'adopter les différents programmes de travail en vue de la mise en œuvre des décisions retenues par le Congrès de Bucarest.

Les résultats des travaux de cette session ont abouti, entre autres, à l'adoption :

- des règlements régissant les activités d'exploitation à savoir le Règlement de la poste aux lettres, le Règlement concernant les colis postaux ainsi que le Règlement concernant les services de paiement de la poste ;
- du rapport du groupe de planification stratégique, rapport axé sur la mise en œuvre et l'évaluation des résultats de la stratégie postale de Bucarest ainsi que le développement de la stratégie de Nairobi 2008 ;
- du rapport du Conseil fiduciaire du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS). Ce Conseil entend poursuivre, à travers le financement de projets, ses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de service dans les pays en développement.

B - Séminaire sur la qualité de service

L'UPU, en collaboration avec la Société des Postes du Togo (SPT), a organisé en faveur des opérateurs postaux d'Afrique francophone et lusophone, un séminaire atelier sur la qualité de service du 5 au 7 décembre à Lomé (Togo). L'ART&P a pris une part active à ce séminaire.

Ce séminaire qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Qualité de service » du Congrès de Bucarest visait à rechercher des possibilités concrètes d'amélioration de la qualité de service. Il s'agissait également d'assurer une formation de base aux coordonnateurs nationaux chargés des opérations de contrôle du service du courrier international.

A l'issue du séminaire, certains pays dont le Togo se sont inscrits pour le programme « démarche qualité » qui vise la certification, par l'UPU, de la qualité de leur service postal.

C - Partenariat

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités des ressources humaines, l'ART&P a effectué une mission d'information auprès de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT). L'objectif de cette mission, qui s'est déroulée du 21 au 28 août 2005, était de découvrir l'expérience du régulateur belge en matière de régulation économique et de contrôle de la qualité de service.

Des modèles de système de contrôle de qualité de service et d'évaluation du coût du service universel ont été retenus en vue d'être exploités dans le cadre des projets de contrôle de la qualité de service et d'évaluation du service universel prévus par l'ART&P.

III- GESTION INTERNE DE L'ART&P

La gestion interne de l'ART&P au cours de cet exercice 2005 est marquée par :

- le renforcement des capacités humaines;
- le fonctionnement des organes de gestion de l'ART&P;
- la gestion des moyens matériels et logistiques;
- le développement du parc informatique.

III.1- Gestion des ressources humaines

A – Effectif du personnel

L'effectif du personnel de l'ART&P est passé de 20 agents en 2004 à 23 au 31 décembre 2005. Cet accroissement s'explique par le recrutement de trois (3) agents en 2005 : un ingénieur Telecom, un économiste et un assistant comptable.

L'ART&P recrute au fur et à mesure que ses activités évoluent, en fonction de profils dessinés par un consultant international depuis l'année 2000.

Tableau 6 : Evolution de l'effectif de 2000 à 2005

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Effectif	4	8	18	19	20	23
Accroissement		4	10	1	1	3
Taux d'accroissement		100 %	125 %	5,56 %	5,26 %	15 %

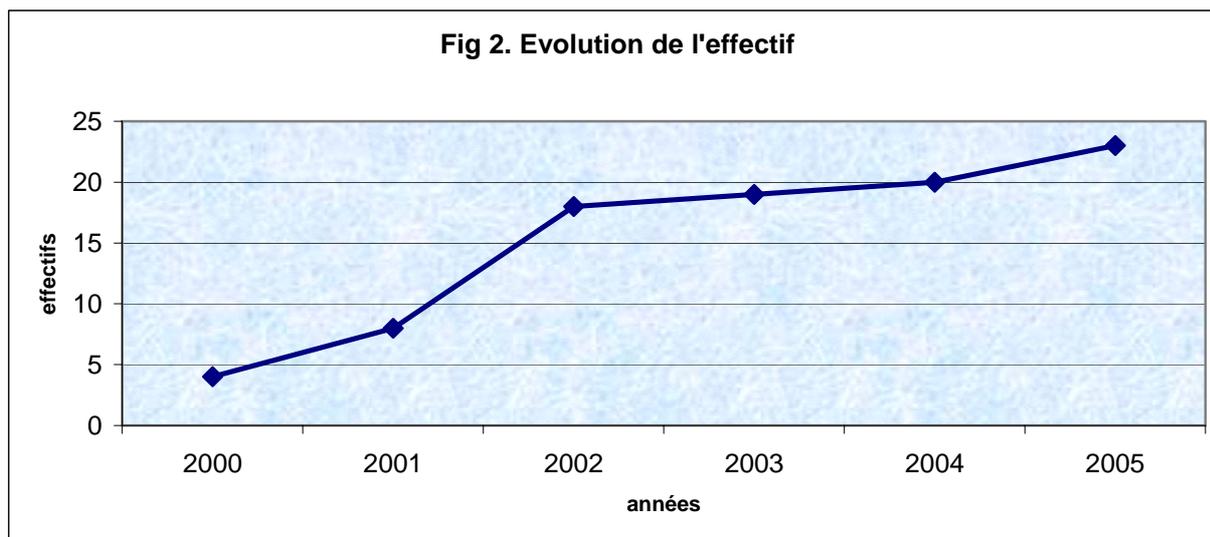


Tableau 7 : Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe au 31/12/05

Catégorie	Effectif		
	masculin	féminin	Total
Cadres	11	0	11
Agents de maîtrise	5	1	6
Agents d'exécution	5	1	6
Total	21	2	23

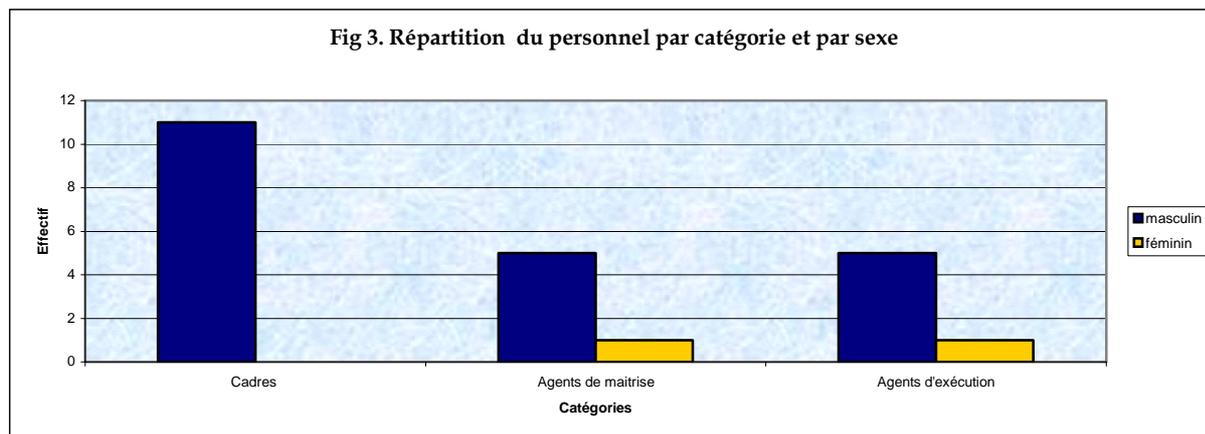


Tableau 8 : Répartition de l'effectif suivant les domaines d'activités au 31/12/05

Catégorie	Effectif		
	masculin	féminin	Total
Ingénieurs télécoms	4	0	4
Technicien télécoms	1	0	1
Inspecteur poste	1	0	1
Ingénieur informatique	1	0	1
Technicien en informatique	1	0	1
Juristes *	2	0	2
Economistes	2	0	2
Financier	1	0	1
Comptables	2	0	2
Administration	1	0	1
Secrétaire de direction	0	1	1
Coursier	1	0	1
Chauffeurs	3	0	3
Agent de ménage	0	1	1
Gardien	1	0	1
Total	21	2	23

* Y compris le directeur général

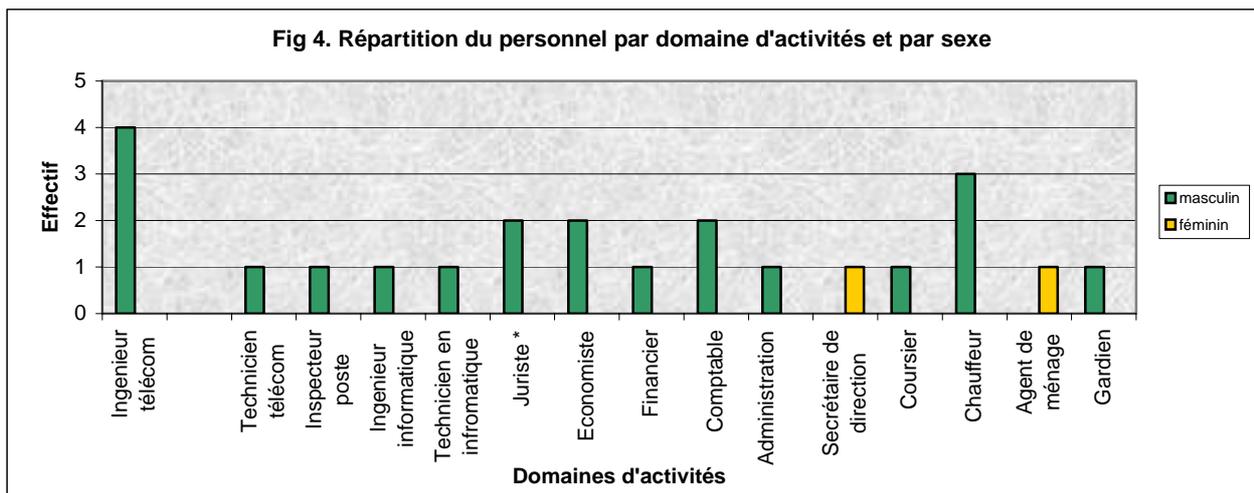
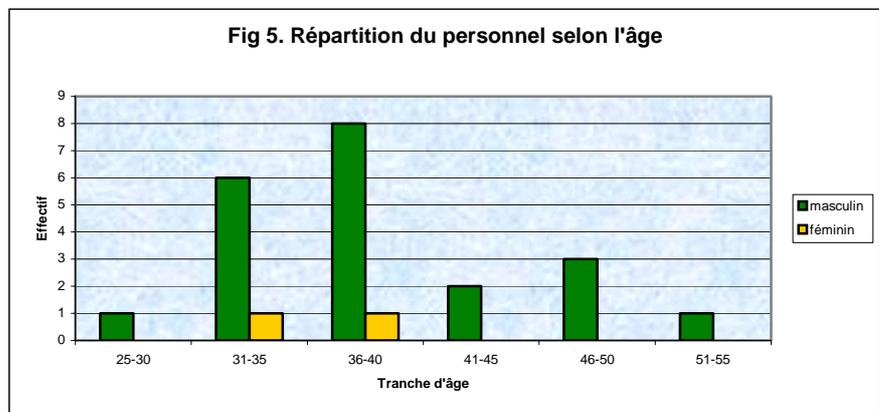


Tableau 9 : Répartition de l'effectif par âge au 31/12/05

Age	Effectif		
	masculin	féminin	Total
25-30	1	0	1
31-35	6	1	7
36-40	8	1	9
41-45	2	0	2
46-50	3	0	3
51-55	1	0	1
Total	21	2	23



L'effectif du personnel de l'ART&P au 31 décembre 2005 est de 23 agents. Suivant l'organigramme, plusieurs postes restent à pourvoir. L'ART&P recrute au fur et à mesure que ses activités augmentent.

B – Masse salariale de l'exercice 2005

La masse salariale distribuée (y compris les charges sociales) au cours de l'exercice se chiffre à **111 millions F CFA** pour une prévision de 118 millions F CFA. Elle représente environ 43% de l'ensemble des charges décaissées et environ 7% du chiffre d'affaires de l'exercice 2005.

C – Les actions de formation du personnel

Pour permettre à l'ART&P de disposer de ressources humaines efficaces et capables d'assumer les différentes responsabilités, plusieurs agents ont été formés au cours de l'exercice 2005. La formation du personnel de l'ART&P a été assurée aussi bien en interne qu'à l'extérieur, et a concerné les domaines suivants:

Thèmes de formation	Volume en homme-jour	Département concerné	Lieu de la formation	Financement
Gestion des ressources rares	35	direction technique /direction de la réglementation	Lomé	ART&P
Réseaux et services/formulation des stratégies et des politiques	10	direction technique	Dakar	ART&P/UIT
Convergence des services fixes et mobiles et transaction progressive des réseaux	5	direction technique	Nairobi	ART&P
Modèles de calcul des coûts tarifs	15	direction technique/ direction de la réglementation	Dakar/Afrique du sud	ART&P/UIT
Interconnexion	10	direction technique et direction administrative et financière	Ouagadougou	ART&P/UIT
Calcul du service universel et procédures de contrôle de la qualité dans le secteur postal	5	direction technique	Bruxelles	ART&P
Pratiques réglementaires	15	direction générale, direction de la réglementation et direction administrative et financière	Conakry/Praia	ART&P/UIT
Gestion des ressources humaines	5	direction administrative et financière	Bamako	ART&P/UIT
Comptabilité réglementaire	5	direction administrative et financière	Dakar	ART&P
Sécurité des transactions électroniques	3	direction technique	Tunis	ART&P/francophonie
Total	108			

Les charges de formation (perdiem + titre de transport) se chiffrent à **15 millions F CFA** dont 27% subventionnées par l'Union Internationale de Télécommunications (UIT) et moins d'un (1) % par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

Plusieurs réunions internationales sur le développement des deux secteurs se sont déroulées cette année. Les charges de participation des agents de l'ART&P à ces différentes rencontres se chiffrent à **16 millions** de FCFA dont 29,53% pris en charge par les organismes ci-après :

- ✓ UIT (13,52%);
- ✓ UEMOA (13,89%);
- ✓ CEA (2,12%).

D – Les droits du personnel

D.1 - Prévoyance sociale

Il est souscrit au profit du personnel une assurance maladie ainsi qu'une assurance individuelle accident auprès du groupe GTA-C2A (coût : environ 8 000 000 de F CFA).

D.2 - Situation des rémunérations

Conformément aux statuts du personnel de l'ART&P, les droits des employés ont été respectés cette année. Ainsi il y a eu:

- les avancements d'échelon pour neuf (9) agents;
- l'octroi à tout le personnel de l'ART&P en décembre d'un treizième mois de salaire.

III.2 – Situation organisationnelle

Les organes de l'Autorité de Réglementation tels que prévus par le décret n°98-034/PR portant organisation et fonctionnement de cette institution ont normalement fonctionné au cours de l'exercice 2005 comme par le passé. Il s'agit du comité de direction et de la direction générale.

S'agissant du comité de direction, elle a tenu au cours de cet exercice quatre (4) sessions dont les faits saillants sont :

- le vote du budget 2005;
- la visite des différents lieux de travail de l'ART&P;
- la visite des équipements techniques de l'ART&P;
- l'approbation du rapport d'activités de l'exercice 2004 après examen du rapport du commissaire aux comptes;
- l'actualisation d'un certain nombre de textes à savoir : règlement intérieur de l'ART&P, procédures de règlement des litiges par voie de conciliation et d'arbitrage, statuts du personnel et code de déontologie;
- la modification de l'arrêté n° 2004-001/ART&P/CD du 15 avril 2004 déterminant et fixant les taxes et redevances pour assignation et gestion des fréquences;
- l'examen du projet de réaménagement des redevances des opérateurs télécoms ;
- le vote du budget 2006.

Par ailleurs, il est à signaler qu'un membre du comité de direction a été nommé à la HAAC au cours de cet exercice et a dû démissionner à l'ART&P pour incompatibilité. La procédure de son remplacement est en cours

III.3- Gestion des moyens matériels et logistiques

A - Le terrain

L'ART&P bénéficie d'une parcelle de réserve administrative qui lui est attribuée le 02 juillet 2001 par arrêté interministériel n°032/MPATHU/DGUH. La procédure d'immatriculation de cette parcelle d'une superficie de 1 ha 52 a 64 ca est en cours.

B - Les locaux

Les locaux de l'ART&P sont disséminés sur trois (3) sites:

- le siège est à la BTCL au neuvième étage (avec 5 bureaux et une salle de réunions);
- les bureaux de l'ex-projet PAREP au ministère de l'équipement (2 bureaux) ;
- le service des fréquences à Wuiti (5 bureaux et 2 salles machines).

Les charges de déplacement d'un site à l'autre ainsi que le montant élevé des loyers payés annuellement (17 millions F CFA) sont autant d'éléments qui militent en faveur de la construction d'un siège regroupant tous les services de l'ART&P. De plus, le ministère a récupéré au cours de l'année 2005 trois (3) bureaux sur les cinq (5) que l'ART&P occupait au ministère.

C - Le matériel roulant

▪ véhicules automobiles

L'ART&P dispose de quatre (4) véhicules en bon état :

- une TOYOTA PRADO pour le directeur général acquis le 15 novembre 2001 ;
- une PEUGEOT 306 pour la liaison, octroyée par prélèvement sur le projet « PAREP » à la fin dudit projet le 1^{er} novembre 2002 ;
- une station mobile de contrôle de type PEUGEOT BOXER acquis en fin d'année 2004 ;
- une TOYOTA 4 X 4, comme prévu dans le budget 2005, pour les missions de contrôle.

▪ moto

L'ART&P dispose d'une moto pour les courses qui est totalement amortie et occasionnant fréquemment des frais de réparation. Il a été prévu, dans le budget 2005, l'acquisition d'une nouvelle moto qui a été achetée le 29 août 2005. L'ancienne sera retirée du patrimoine pour être vendue.

III.4- Outil informatique

A - systèmes informatiques

L'ART&P dispose d'un parc informatique fonctionnant sous différents systèmes. Au cours de cette année, la direction générale, consciente de l'ampleur des tâches à exécuter et dans le souci d'optimiser le rendement de ses agents, a procédé à l'achat du matériel et accessoires informatiques. Le parc informatique a donc augmenté notamment en ordinateurs portables et imprimantes réseaux.

Le parc informatique est composé de 30 ordinateurs répartis comme suit :

- 2 serveurs de marque Compaq et Dell ;
- 3 PC Compaq P-IV dédiés en serveur ;
- 16 postes de travail : des Pentium IV, III et I de diverses marques;
- 9 ordinateurs portables de marques Dell, HP et Toshiba.

L'ART&P dispose également d'équipements informatiques et réseaux à savoir :

- 3 imprimantes réseaux HP LaserJet 2450 DTN/2300DN ;
- 9 imprimantes HP LaserJet dont six (6) HP LaserJet 1100/1320 et trois (3) HP LaserJet 6L ;
- 2 imprimantes couleurs format A3/A4 de marques HP/Epson ;
- 2 imprimantes portables HP ;
- 1 routeur Cisco 2600 ;
- 1 Switch Catalyst 2950 de 24 ports ;
- 1 Switch 3 Com de 16 ports ;
- 3 Switch EtherLink de 8 ports ;
- 1 vidéo projecteur.

L'acquisition du matériel ci-dessus énuméré s'est faite périodiquement et ceci en fonction des besoins et priorités exprimés par les différentes directions de l'ART&P. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du parc informatique de la période 2003-2005.

Tableau 10 : Evolution du parc informatique

Equipements	Années		
	2003	2004	2005
Serveurs	1	2	2
PC de bureau	16	16	19
PC portable	2	3	9
Imprimantes	10	14	15
Routeur Cisco	1	1	1
Switch 3Com 8-24 Ports	2	6	6
Vidéo projecteur	-	1	1

Ce parc informatique se subdivise en trois réseaux distincts dont un réseau Internet et deux réseaux locaux.

Les systèmes

- *Les systèmes du réseau Internet*

Le réseau Internet est constitué entre autres équipements, du routeur Cisco comportant deux zones :

- une zone qui regroupe les serveurs Internet (Mail, Web et DNS) ;
- une zone destinée au réseau local.

Ces deux zones sont protégées des accès extérieurs par des ACLs (qui confèrent au routeur la fonction de restriction du trafic Internet au passage).

Les serveurs Internet tournent sous le système d'exploitation Linux RedHat 8.0 et les postes de travail sous windows 9x, 2000, xp.

- *Les systèmes des deux réseaux locaux*

Les serveurs des deux réseaux locaux tournent sous le système d'exploitation Windows 2000 Server. L'un des réseaux s'occupe de la gestion des tâches comptables grâce au logiciel SAGE et l'autre de la gestion des fréquences radioélectriques autour du SGBDR Oracle 8i interfacé avec le logiciel Ellipse 7.0 de CTS. Les postes de travail des deux réseaux tournent sous Windows 2000 Pro ou Windows XP. Tous les serveurs sont stables, fiables et offrent des facilités d'administration.

Par ailleurs, dans le but d'organiser un partage de ressources entre les PC en interne et de permettre une accélération des transactions Internet au niveau du système Internet plus particulièrement sur les postes de travail du réseau local ayant accès à l'Internet, le service a entrepris la mise en place d'un serveur Proxy et d'un serveur de fichiers.

B - Développement des applications

Le service informatique s'est lancé cette année dans un projet consistant à mettre en place un système d'information. L'objectif est de fournir le maximum d'informations possibles sur les principaux indicateurs susceptibles d'être un outil de prise de décision.

Etat d'avancement des travaux

La mise en place des bases de données nécessitées par le système d'information se fait en deux phases :

- la phase conceptuelle, déjà achevée, au cours de laquelle tous les aspects techniques liés à la mise en place des bases de données sont définis (modélisation des données, choix du SGBR, implémentation de la base de données) ;
- la phase de développement des interfaces qui va consister à développer des interfaces pour permettre une manipulation des données de la base par le grand public).

Conception et réalisation du site Web

Le site Web de l'ART&P a été définitivement rendu opérationnel à partir de janvier 2003. A ce jour, aucune modification de forme n'a été faite. Des mises à jour ont été encore effectuées au cours de l'année 2005.

C - Exploitation et maintenance du parc informatique

Exploitation

L'exploitation des systèmes mis en place se fait à trois niveaux :

- *Le réseau Internet de l'Autorité*

Le réseau Internet de l'ART&P est raccordé au nœud Internet de l'opérateur historique Togo Telecom via une ligne spécialisée de 64 Kbps. L'ART&P dispose d'un serveur Internet comportant des applications serveurs (Web, mail et DNS).

Cette ligne spécialisée de fonction permanente offre au personnel de l'ART&P de grandes opportunités de recherches. Ce même abonnement Internet permet également à l'ART&P d'obtenir quelques comptes d'accès distant à l'Internet par le RTCP que les PC, qui sont hors du réseau local, utilisent.

- ***Le réseau local de la comptabilité***

C'est un petit réseau de quatre machines (1 serveur et 3 PC) destiné à la gestion des tâches comptables. Le logiciel SAGE (client/serveur) installé sur le serveur et les postes de travail, permet d'effectuer les opérations comptables (comptabilité, état financier, immobilisation) en se servant du réseau qui est installé.

- ***Le réseau local de gestion des fréquences radioélectriques***

C'est un réseau de cinq ordinateurs (1 serveur et 4 postes de travail) chargé de la gestion des fréquences radioélectriques.

Maintenance

La maintenance est à la fois préventive et curative.

- ***La maintenance préventive***

Durant l'année, tous les ordinateurs (serveurs, postes de travail et ordinateurs portables) ont bénéficié d'un suivi régulier.

- ***La maintenance curative***

Au cours de l'année 2005, des réparations sur des ordinateurs qui sont tombés en panne ou qui fonctionnaient mal ont été faites. Des opérations de réinstallation de systèmes d'exploitation et logiciels associés ont été également effectuées. Au cours de cette même période, les capacités de certains ordinateurs en terme d'espace disque et mémoire ont été augmentées.

- ***Les pannes régulièrement constatées***

Les pannes régulièrement constatées sont dues :

- aux virus et à la migration de certains logiciels vers des versions supérieures ;
- à la réception, par moment, de spams et de certains virus parfois difficiles à détruire par les antivirus installés ;
- à la défectuosité des disques durs, des barrettes mémoire, des écrans, des souris, des onduleurs, des batteries pour onduleurs ;
- à l'instabilité de la ligne spécialisée d'accès à Internet louée chez Togo Telecom. Cette anomalie est parfois liée aux conditions atmosphériques, à la qualité de la ligne et aux dysfonctionnements des différents points de commutation ;
- à l'amortissement de certains ordinateurs.

Au cours de l'année 2005, le service informatique s'est attelé à faire régulièrement l'état de fonctionnement de ces systèmes informatiques en vue d'une exploitation plus efficace.

Le système informatique de l'ART&P se met progressivement en place. D'autres projets sont prévus en 2006 pour l'améliorer, entre autres : la mise en place d'un serveur proxy et de système de fichiers, le développement d'un système d'information, l'actualisation du site web de l'ART&P.

En conclusion, malgré les perturbations dues aux événements politiques durant l'année 2005, l'ART&P a, en plus de l'essentiel de ses activités quotidiennes de contrôle et de veille technologique, pu entamer des études

pour le compte des deux secteurs, dont l'aboutissement, probablement en 2006, apportera les changements souhaités.

En effet, dans les secteurs des télécommunications, l'étude sur le réaménagement des redevances, qui a abouti à un projet de décret, permettra d'améliorer le taux de recouvrement des redevances et surtout apportera les incitations nécessaires aux investissements pour un développement plus rapide du secteur.

De même, l'aboutissement de l'étude préliminaire sur la stratégie de mise en place d'un système d'information permettra d'assurer dans l'intérêt des usagers une meilleure qualité de service.

Pour le secteur postal, les réflexions entamées en 2005 par l'ART&P avec les opérateurs, visant à définir une stratégie de développement du secteur, devraient aboutir en 2006 à l'initiative des actions qui tendent à améliorer les prestations des opérateurs et l'accès aux services.

L'atteinte de ces objectifs pour les exercices à venir nécessitera la poursuite du renforcement des capacités de l'ART&P, notamment les moyens humains et logistiques, et la construction du siège.

Deuxième partie : L'état des secteurs de télécommunications et de postes

Cette partie du rapport est consacrée à l'évolution du marché dans les deux secteurs.

Ainsi, le rapport aborde dans un premier chapitre les tendances en 2005 dans le secteur des télécommunications. L'analyse est présentée par opérateur et couvre les aspects comme l'évolution du parc d'abonnés, les trafics, les tarifs, les emplois et le chiffre d'affaires.

Dans le second chapitre, le rapport décrit l'évolution en 2005 des différentes activités postales.

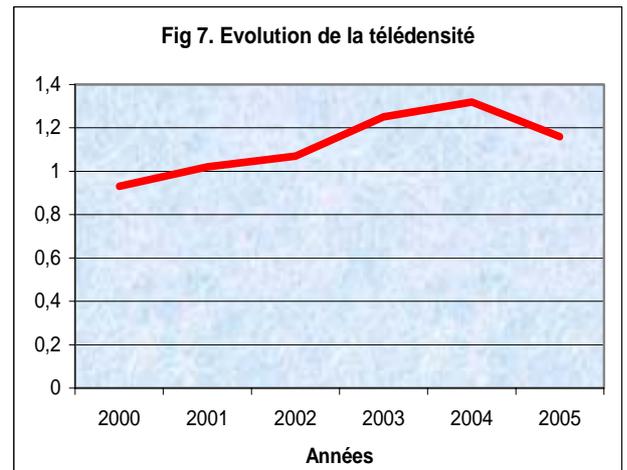
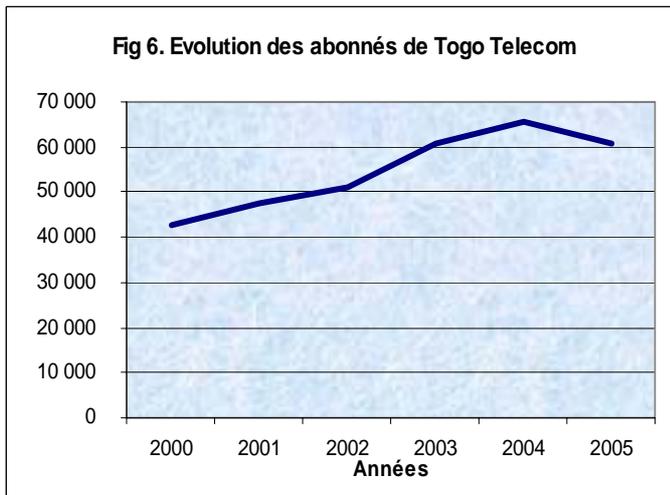
Dans le troisième chapitre, le rapport reprend pour les deux secteurs les tendances de 2001 à 2005.

I - LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

A - Evolution des abonnés des opérateurs de téléphonie

A.1 - Réseau fixe (Togo Telecom)

La télédensité du téléphone fixe reste encore faible et est de 1,16%. Le nombre de lignes installées et mises en service a régulièrement augmenté de 2000 à 2004. Par contre ce nombre a diminué en 2005 par rapport à l'année 2004 (voir figures ci-dessous). Cela est dû à la résiliation des lignes des clients mauvais payeurs. Ces lignes n'ont pas été attribuées à d'autres clients.



La productivité est de 65,3 lignes par employés en 2005 contre 75,3 en 2004.

L'accroissement des abonnés au fixe par an est très faible, ceci peut être expliqué par le fait que Togo Telecom n'arrive pas à faire face aux investissements nécessaires pour le déploiement rapide des réseaux locaux car, la capacité équipée en 2005 de son réseau est de 109 509 lignes et le nombre de demandes en instance au cours des années 2004 et 2005 est de 14 535 dont 11 535 à Lomé.

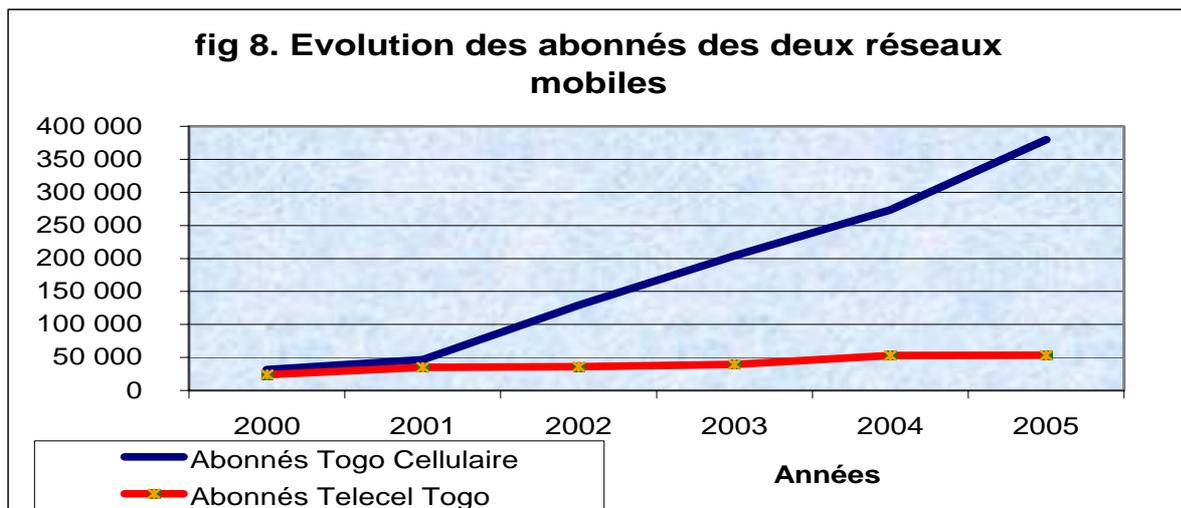
Le réseau de la téléphonie fixe couvre toutes les villes chefs-lieux de préfectures et de sous-préfectures, ainsi que près de 122 villages d'au moins 3.000 habitants. Le nombre de lignes rurales en service à la fin de l'année 2005 est de 1836.

A.2 - Réseaux mobiles (Togo Cellulaire et Telecel Togo)

A.2.1 - Services de la phonie

Le taux de pénétration du mobile au 31 décembre 2005 est 8 fois plus élevé que celui du fixe. Le taux de pénétration (fixe + mobile) en 2005 est de 9,6%. La valeur recommandée par la CEDEAO à ses pays membres pour l'horizon 2008 est de 10%.

Le réseau de Togo Cellulaire, d'une capacité actuelle de 400 000 abonnés, se compose de 1 MSC, 4 BSC et de 135 BTS ; le réseau de Telecel Togo, d'une capacité actuelle de 60 000 abonnés, comprend 1 MSC, 1 BSC et 40 BTS.



Actuellement, le réseau de Togo Cellulaire couvre Lomé et sa banlieue, tous les 5 chefs-lieux de région, toutes les préfectures et sous-préfectures, sauf la sous-préfecture d'Akébou. Il couvre aussi une cinquantaine de villages dont la population totale avoisine 260 000 habitants.

Les axes routiers Lomé-Tsévié-Agbelouvé, Lomé-Aného, Bafilo-Niamtougou, Kara-Kétao ainsi que d'autres axes routiers bitumés sont couverts avec quelques zones d'ombre (absence de signal) d'étendue maximale de 40 km.

La société Togo Cellulaire estime que son réseau couvre près de 62% de la superficie nationale et que les localités couvertes englobent près de 85% de la population.

Le réseau de Telecel Togo couvre la capitale et sa banlieue, les 5 chefs-lieux de région, 8 chefs-lieux de préfectures et sous-préfectures ainsi que 6 villages.

Les axes routiers Lomé-Tsévié-Agbelouvé, Lomé-Aného et Kara-Niamtougou sont aussi couverts avec des zones d'ombre.

La société Telecel Togo estime que les localités couvertes par son réseau englobent près de 69% de la population.

A.2.2 - Autres services en dehors de la phonie

En dehors de la phonie, les opérateurs du mobile offrent d'autres types de services dont la liste est donnée ci-dessus :

- **Datafax** : ce service permet d'effectuer, à partir de la ligne cellulaire, le transfert à distance de données telles que les messageries électroniques et les télécopies ;
- **Réception fax** : ce service permet au client de recevoir un fax sur son numéro personnel ;
- **Roaming** : Il permet au client d'utiliser son abonnement et son numéro d'appel sur d'autres réseaux GSM. Il offre surtout l'avantage de voyager en gardant le même abonnement dans les pays d'accueil. Ce service n'est disponible que chez Togo Cellulaire ;
- **Services à valeur ajoutée** : le SMS (Short Message service) permet à l'utilisateur d'envoyer et de recevoir des messages écrits à partir de son portable. Un autre service offert est le SMS+ qui consiste à obtenir de l'information souhaitée en envoyant un mot clé à un numéro court ; par exemple obtenir la pharmacie de garde la plus proche d'une zone donnée ;
- **Conférence à 8** : ce service permet à celui dont l'appareil dispose de la fonction 'conférence' de converser avec 7 autres personnes de façon simultanée ;
- **Renvoi d'appel** : il permet de diriger les appels vers un autre numéro lorsqu'on ne peut pas être joint ;
- **Messagerie vocale** : ce service permet à l'appelant de laisser un message vocal à son correspondant en cas d'inaccessibilité et de non réponse, ou à la personne appelée de récupérer les messages laissés dans sa boîte vocale ;
- **Missed call alert** : ce service permet de signaler automatiquement à un abonné temporairement inaccessible (mobile éteint ou hors réseau), les appels manqués, et ceci dès que son mobile devient à nouveau joignable. Les notifications sont envoyées par SMS et prennent en compte le numéro de l'appelant, le nombre d'appels, la date et l'heure de l'appel ou du dernier appel en cas d'appels multiples ;
- **Double appel** : le double appel ou le signal d'appel permet, en cours de communication d'être averti de l'arrivée d'un autre appel, ou de pouvoir effectuer un autre appel. Il permet aussi de passer d'un correspondant à un autre ;
- **Partenariat avec des éditeurs** : les opérateurs du mobile offrent à d'autres fournisseurs de services la possibilité d'utiliser leur réseau pour atteindre leurs clients. C'est le cas par exemple des éditeurs qui, grâce au SMS+, mettent à disposition de l'information aux abonnés mobiles qui deviennent du coup leurs clients ;
- **Les services GPRS (WAP, MMS et Internet) et GSM fixe** seront disponibles en 2006.

A.3 - Productivité des opérateurs

La productivité est exprimée comme le nombre de lignes d'abonnés ou nombre d'abonnés par employé.

La productivité de chacun des trois opérateurs a régulièrement augmenté depuis 2000 (voir annexes, tableau 20). Ainsi, à la fin de l'année 2005, la productivité de Telecel Togo est de 679 lignes par employé contre 665 en 2004 ; celle de Togo Cellulaire est de 2196 lignes par employé en 2005 contre 1862 en 2004. Cependant, pour Togo Telecom, elle a carrément baissé de 75 en 2004 à 65 en 2005.

B- Les tarifs

B.1- Les tarifs de Togo Telecom

Trois éléments essentiels composent les tarifs de la téléphonie fixe : les frais de connexion, les frais mensuels de base, et les frais d'utilisation.

En 2005, il n'a été enregistré aucune modification des tarifs en dehors des promotions tarifaires ponctuelles, et les tarifs en vigueur demeurent ceux fixés depuis le 1^{er} décembre 2001. Ils sont établis comme suit:

- ❑ Frais de connexion : 109 000 Fcfa : dépôt de garantie : 50 000 Fcfa ; frais de branchement : 59 000 Fcfa TTC¹ soit 50 000 Fcfa HT.
- ❑ Frais mensuels de base (forfait) : 3 481 Fcfa TTC soit 2 950 Fcfa HT.
- ❑ Frais d'utilisation : les frais d'utilisation regroupent les frais de communications nationales et internationales :

Communications nationales

- Communications fixe - fixe : tarif hors taxes

Zones	Heures de pointe	Heures creuses
urbaine	50 Fcfa / 2 mn 45 s ou 18,2 Fcfa / mn	37,5 Fcfa / 2 mn 45 s ou 13,6 Fcfa / mn
accès au réseau Internet	50 Fcfa / 5 mn ou 10 Fcfa / mn	37,5 Fcfa / 5 mn ou 7,5 Fcfa / mn
Interurbaine	50 Fcfa / 45 s ou 67 Fcfa / mn	37,5 Fcfa / 45 s ou 50,25 Fcfa / mn

Note

Heures de pointe : de lundi à vendredi de 5 H 59 à 18 H 59

Heures creuses : tous les jours de 19 H 00 à 6 H 00, plus les week-end et jours fériés 24 heures sur 24. Aux heures creuses, une réduction de 25% est appliquée au tarif des heures de pointe.

- Communication fixe – mobile : tarif hors taxes

Destination	Heures de pointe	Heures creuses
Vers le réseau mobile	50 Fcfa / 15 s ou 200 Fcfa / mn	37,5 Fcfa / 15 s ou 150 Fcfa / mn

Communications internationales

Quatre (4) zones de tarification ont été définies :

- Zone 1 (CEDEAO) 300 et 400 FCFA / mn
- Zone 2 (Afrique hors CEDEAO) 600 FCFA / mn
- Zone 3 (Europe occidentale, Canada, USA) 700 FCFA / mn
- Zone 4 (Reste du monde) 990 FCFA / mn

¹ La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est de 18%.

B.2 - Les tarifs de Togocel

Aucune modification tarifaire n'a été enregistrée en 2005, en dehors des périodes de promotion.
Les frais de connexion sont actuellement de 12 500 Fcfa avec un crédit de 1 500 Fcfa.

Les tarifs des communications hors taxes par minute à fin 2005 s'établissent comme suit :

Destination	Heures de pointes		Heures creuses	
	Tarification mensuelle HT	Pré-Paiement HT	Tarification mensuelle HT	Pré-Paiement HT
Vers Togocel	125 Fcfa	140 Fcfa	93,75 Fcfa	105 Fcfa
Vers Telecel Togo	225 Fcfa	237 Fcfa	168,75 Fcfa	177,75 Fcfa
Vers Togo Telecom	205 Fcfa	212 Fcfa	153,75 Fcfa	159 Fcfa

Note :

- Heures de pointe : de lundi à samedi de 6 H 00 à 19 H 59 ;
- Heures creuses : tous les jours de 20 H 00 à 5 H 59 et les dimanches et jours fériés, 24 H / 24.

Les tarifs de Togo Cellulaire s'appliquent par tranche de 20 secondes après la première minute indivisible.

Pour les communications internationales, une taxe d'environ 25% est appliquée par Togo Cellulaire sur les tarifs de Togo Telecom à l'international.

B.3 - Les tarifs de Telecel Togo

Les dernières modifications tarifaires sont intervenues en octobre 2003 et se présentent comme suit :

- ❑ frais de connexion : 10 000 Fcfa avec 2 500 Fcfa de crédit ;
- ❑ tarifs de la communication par minute :

Destination	Heures de pointe HT		Heures creuses HT	
	Tarification mensuelle	Prépaiement	Tarification mensuelle	Prépaiement
Vers Telecel	180 Fcfa	136 Fcfa	N/A	68 Fcfa
Vers Togocel	180 Fcfa	237 Fcfa	N/A	224 Fcfa
Vers Togo Telecom	180 Fcfa	212 Fcfa	N/A	199,5 Fcfa

En post-paiement, les tarifs varient selon qu'on est un abonné particulier ou un abonné Corporate.

Les tarifs de Telecel Togo s'appliquent par tranche de 15 secondes après la première minute indivisible.

Pour les communications internationales, une taxe de 20% est appliquée par Telecel Togo sur les tarifs pratiqués par Togo Telecom à l'international.

B.4 - Observations

Les tarifs des opérateurs n'ont subi aucune modification en 2005, que ce soit les frais de connexion ou de communication.

Pour la téléphonie mobile, la baisse des prix à laquelle on aurait pu assister après l'introduction de la concurrence sur ce segment ne s'est pas réellement produite, car les deux opérateurs semblent aligner leurs tarifs, l'un sur l'autre, et les seules modifications des prix sur le marché concernent les tarifs de connexion durant les périodes de promotion.

Les tarifs semblent donc être l'élément le moins important dans la différenciation des prestations des deux opérateurs.

C - Evolution des trafics téléphoniques

C.1 - Evolution des trafics téléphoniques sur le réseau de Togo Telecom

Le volume du trafic départ en 2005 a baissé par rapport à l'année 2004 suite à la baisse de ses composantes suivantes : le trafic local et le trafic vers les mobiles.

Le volume du trafic total entrant, hormis le trafic venant de l'international et terminant sur les réseaux mobiles, a également baissé par rapport au volume écoulé au cours de l'année 2004.

Les trois composantes de ce trafic (venant des mobiles se terminant sur Togo Telecom, venant des mobiles pour l'international, venant de l'international et se terminant sur le réseau de Togo Telecom) ont toutes baissé, la baisse étant très drastique pour la composante venant des mobiles et se terminant sur le réseau de Togo Telecom (pratiquement de 50%).

C.2 - Evolution des trafics téléphoniques sur le réseau de Togo Cellulaire

Les trafics départ et arrivée sur le réseau de Togo Cellulaire au cours de l'année 2005 ont augmenté par rapport à l'année 2004. Cependant, en 2005, les trafics spécifiquement à destination et en provenance du concurrent Telecel Togo ont baissé par rapport à 2004. Ceci peut s'expliquer par le fait que les tarifs de communication entre les deux réseaux mobiles sont très élevés. L'une des solutions est une interconnexion directe entre les deux réseaux pour baisser le tarif d'interconnexion.

C.3 - Evolution des trafics téléphoniques sur le réseau de Telecel Togo

Le trafic départ au cours de l'année 2005 a augmenté de 10% par rapport à celui de l'année 2004. Cependant ses composantes à destination du réseau fixe et vers l'international ont baissé.

Par contre le trafic total entrant a légèrement baissé de 2,8% pendant que sa composante en provenance de l'international a augmenté.

D – Evolution des chiffres d'affaires des principaux opérateurs

Les chiffres d'affaires des opérateurs pour l'année 2005 ne sont pas encore disponibles.

On note toutefois que les chiffres d'affaires de Togo Telecom et de Togo Cellulaire ont régulièrement augmenté de 2001 à 2004 et dépassent le seuil des 30 milliards de Fcfa.

Le chiffre d'affaires de Telecel Togo, par contre, a pratiquement stagné autour de 4 milliards de Fcfa bien que le parc de ses abonnés à la fin de l'année 2004 a augmenté de 34,3% par rapport à 2003.

E - Services VoIP

Les services de VoIP sont offerts au public par Café Informatique par le biais des cybercafés depuis le mois de mai 2002.

Le volume du trafic écoulé qui a fait un bond de 550% entre 2003 et 2004, n'a varié que de 2% en 2005. Sa valeur de 310 972 minutes en 2005 reste faible par rapport aux prévisions en raison des difficultés de connexion avec Togo Telecom.

Le tarif de communication le plus bas pour ce service est de 200 Fcfa la minute pour les destinations comme l'Union Européenne, les USA et le Canada. Il dépasse 1000 Fcfa pour certaines destinations.

Le chiffre d'affaires en 2004 est de 25 millions de F CFA. Pour l'exercice 2005, ce chiffre n'est pas encore disponible.

F - L'emploi

La libéralisation du secteur des télécommunications a eu des effets significatifs sur l'emploi.

Globalement, les emplois pour les trois opérateurs de télécommunications ont augmenté en 2005 avec la création de 51 nouveaux emplois, portant l'effectif total à 1150.

Cependant, l'évolution de la situation n'est pas la même chez tous les opérateurs.

En effet, chez Togo Telecom, après une phase de réduction moyenne de l'effectif de 4% observée entre 2002 et 2004, il a été enregistré une croissance de 3% en 2005. Chez Togo Cellulaire, la croissance est régulière et est de 15% en 2005. Chez Telecel Togo par contre, après un bond de 14% en 2004, la situation est restée stable en 2005.

L'ensemble du secteur a engendré environ 6 400 nouveaux emplois au cours de l'année 2005 en prenant en compte les services de VoIP, les cabines téléphoniques fixes et mobiles, les ISP et les cybercafés.

G - Services Internet

G.1 - Fournisseurs d'accès Internet (IAP)

Trois sociétés ont installé chacune son nœud Internet pour la fourniture de l'accès Internet aux ISP (fournisseur de services Internet) et aux organismes et institutions privés. Il s'agit de Togo Telecom, Café Informatique et eProcess.

G.1.1 - Togo Telecom

Togo Telecom a commencé la fourniture au public d'accès Internet en fin 1997. Sa liaison sur satellite avec Global One avait un débit initial de 256 Kbps en montée et en descente. Pour l'année 2005, le débit total en liaison descendante est de 12 Mbps et de 10 Mbps en liaison montante.

Le montant des frais de mise en service était de 550 000 Fcfa HT.

Le montant des redevances mensuelles est fonction du débit et se présente actuellement comme suit :

Frais de mise en service	400 000FCFA
DEBIT	TARIF MENSUEL
64 Kbps	350 000FCFA
Nombre d'adresses IP attribuées	2
Accès distants	8
Modems	2
128 Kbps	550 000CFA
Nombre d'adresses IP attribuées	6
Accès distants	8
Modems	2

G.1.2 - Café Informatique

Café Informatique a installé son nœud Internet en fin novembre 1997. Sa liaison par satellite sur Panamsat d'un débit initial de 128 Kbps est passée actuellement à 2 Mbps. Les clients sont connectés à son nœud Internet par liaison sans fil (WLL).

Les frais de mise en service sont de 450.000F CFA HT.

Les tarifs mensuels ont subi une baisse en 2005 et sont passés de 650 000 Fcfa à 350 000 Fcfa HT pour un débit de 64 kbps, et de 1 200 000 Fcfa HT à 600 000 Fcfa HT pour un débit de 128 kbps.

G.1.3 - eProcess

Ses services sont offerts seulement aux entreprises. Les frais d'installation sont de 500 000 FCFA et le tarif mensuel pour 64 Kbps est de 350 000 FCFA.

G.2 - Les ISP (Fournisseurs de services Internet)

Outre Café Informatique (46 abonnés) et eProcess (7 abonnés), deux ISP : FAVONET (10 clients) et NETCOM (12 abonnés) exploitent la technologie boucle locale radio (WLL) pour la connexion de leurs clients.

G.3 Prestations de services Internet

G.3.1- Les services offerts

Le service de base d'un ISP est d'abord de donner la possibilité au public d'avoir accès aux services Internet.

Trois (3) principales catégories de services Internet sont offertes par les ISP. Il s'agit notamment de :

- la navigation et la messagerie électronique ;
- la création de comptes ;
- l'hébergement, la conception et la réalisation de pages Web ;

II - LE SECTEUR POSTAL

Au cours de l'année 2004, les activités de courrier ont connu une légère augmentation en dépit de la forte concurrence que subit ce segment de la part des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

A - Le courrier express

Le marché du courrier express, exploité essentiellement par les opérateurs privés, reste encore peu développé. En 2005, 83 267 objets (tous flux confondus) ont été traités dont 44 270 en export contre 38 997 en import.

A.1 - Le trafic export

En 2005, le trafic export a connu une légère augmentation de 5,61% comparativement au résultat de l'exercice 2004. Au total, 44 270 objets ont été traités contre 41 917 en 2004.

Ce résultat enregistré à l'export témoigne d'une légère relance de l'activité sur le segment considéré, vu les performances enregistrées ces dernières années.

A.2 - Le trafic import

Le trafic import a enregistré 38 997 objets en 2005 contre 45 798 objets en 2004 soit une baisse de 14,84%. Depuis 2001, le trafic du courrier express à l'import est marqué par une baisse qui traduit, dans une certaine mesure, les difficultés économiques que connaissent les opérateurs en général.

B - Le courrier ordinaire

Les activités du courrier ordinaire, exploitées par la Société des postes du Togo (SPT), ont connu une augmentation sensible en 2005 par rapport aux résultats de l'année 2004, malgré la concurrence du courrier express et des technologies de l'information et de la communication.

Au total, 7 915 915 objets (tous flux confondus) ont été traités contre 5 001 039 objets enregistrés en 2004.

B.1 - Le trafic export

Le trafic à l'export connaît une augmentation sensible : 3 690 697 objets ont été traités en 2005 contre 1 907 004 objets traités en 2004, soit une augmentation de 93,53%.

B.2 - Le trafic import

Le trafic à l'import enregistre également une augmentation : 4 225 218 objets traités en 2005 contre 3 094 039 objets reçus en 2004, soit 36,55%.

C - Les services financiers postaux

Les services financiers postaux sont offerts par la Société des postes du Togo et se résument aux prestations de mandats-poste, de l'épargne et à celles des chèques postaux.

C.1 - Le trafic des mandats

En 2005, les activités de mandats ont connu une légère augmentation de 3,75% à l'émission par rapport aux résultats enregistrés en 2004. Par contre, les opérations de paiement ont baissé de 15,79%. Cette baisse pourrait s'expliquer par la forte concurrence que subit le service de mandats-poste de la part des transferts électroniques de fonds tels que : western union, money express, money Gram, et qui sont très développés actuellement au Togo.

C.2 - Le trafic des chèques postaux

Par rapport à l'année 2004, les opérations de versement ont connu en 2005 une légère augmentation d'environ 7,7%. Les opérations de paiement ont connu également une légère augmentation : 84 706 opérations de paiement enregistrées en 2005 contre 83 695 opérations enregistrées en 2004 soit une hausse de 1,20%.

Dans l'ensemble, les activités au centre de chèques postaux se maintiennent en dépit de la concurrence des produits bancaires.

C.3 - Le trafic des prestations de l'épargne

Par rapport à l'année 2004, les opérations de versement ont connu en 2005 une baisse de 10,53%. Par contre, le nombre d'opérations de paiement a connu une légère augmentation de 2,56%.

Les services de l'épargne postale subissent également une forte concurrence des coopératives d'épargne largement exploitées par les sociétés privées.

CONCLUSION GENERALE

Malgré que le premier semestre ait été fortement perturbé, les activités de télécommunication et des postes ont connu un développement satisfaisant. Les indicateurs clés dans les deux secteurs ont affiché une certaine croissance.

Le dynamisme insufflé dans le secteur des télécommunications depuis quelques années par le segment de la téléphonie mobile cellulaire est resté maintenu par une croissance du parc d'abonnés d'environ 37% en 2005. Le secteur a également généré de nouveaux emplois (6400 en 2005) grâce essentiellement à la vulgarisation des cabines privées aussi bien pour le téléphone fixe que pour le mobile.

Ces tendances devront se poursuivre en 2006 pour les deux segments du fixe et du mobile avec l'introduction sur le marché des nouveaux types d'offres de services rendus possibles par le CDMA et le GPRS jusque-là en phase d'expérimentation et de test.

L'ART&P, qui accompagne le développement des deux secteurs, a entamé en 2005, parallèlement à sa mission de veille, de contrôle et de renforcement du cadre réglementaire, deux actions d'envergure.

La première est le réaménagement des redevances qui a abouti à un projet de décret qui propose des mécanismes de compensation du paiement de redevances d'exploitation. L'initiative vise, tout en réglant le problème de la faiblesse du taux de recouvrement de cette redevance, à inciter aux investissements dans les zones jugées non rentables.

La deuxième est la mise en place d'un système d'informations pour mieux apprécier l'évolution du secteur et contrôler les opérateurs. Dans ce cadre, l'ART&P a lancé un appel d'offres pour le choix d'un cabinet en vue d'une enquête sur le terrain portant sur la qualité de services téléphoniques. Les résultats de cette enquête attendus pour l'année 2006 serviront, en plus d'autres informations collectées chez les opérateurs, de repères pour imposer des obligations de qualité de service aux opérateurs.

Pour le secteur postal, les réflexions entamées en 2005 par l'ART&P avec les opérateurs, et visant à définir une stratégie de développement du secteur, devraient aboutir en 2006 à initier des actions tendant à améliorer les prestations des opérateurs par la diversification et le contenu de leurs offres.

Au cours de l'exercice à venir, l'Autorité de réglementation entend particulièrement mettre l'accent sur les ressources humaines par le recrutement de compétences et le renforcement des capacités humaines à travers des formations de son personnel.

La réussite des missions qui lui sont confiées passe en effet par un nombre suffisant d'agents bien formés et compétents. L'Autorité entend également lancer en 2006 la procédure de construction de son siège afin de rassembler tout son personnel sur un même site et le placer dans un environnement favorable aux activités de l'Autorité de Réglementation.

ANNEXES

EVOLUTION DES DONNEES DES DEUX SECTEURS

SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

Tableau 11 : Evolution des indicateurs-clés de Togo Telecom

Eléments	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<u>TELEPHONE FIXE</u>						
Abonnés analogiques	42 763	47 384	51 156	60 875	63 504	58 079
Abonnés au RNIS*	61	106	209	224	445	555
Total des abonnés	42 824	47 490	51 365	61 099	63 949	58 634
Accroissement absolu		4 666	3875	9734	2850	-5315
Taux d'accroissement		10,9%	8,2%	19%	4,7 %	-8%
Cabines téléphoniques privées	7 330	10 991	12 500	13 000	22 091	25 952
Taux d'accroissement	29%	26%	13,7%	4%	70 %	17,5%
Publiphones	156	156	154	207	209	209
<u>TELEDENSITE DU FIXE</u>						
Population (en milliers d'habts)	4 587	4 657	4 750	4 845	4940	5040
Télédensité (lignes p/100 habts)	0,93	1,02	1,07	1,25	1,32	1,16
Nombre d'employés	875	899	908	887	869	898
Productivité (nombre de lignes par employé)	48,9	52,7	56,4	68,63	75,3	65,3

Tableau 12 : Evolution des indicateurs-clés des opérateurs de téléphonie mobile

Eléments	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<u>TELEPHONE MOBILE</u>						
Togocel (abonnés)	31 636	46 654	129 184	204 000	279 380	379 974
Taux d'accroissement	116%	47%	176%	57,9%	37 %	36%
Cabines GSM de Togocel				10	130	3074
Nombre d'employés	137	102	104	125	150	173
Productivité (lignes par employé)	230,9	457,4	1242,15	1632	1862	2196
Telecel Togo (abonnés)	24 233	35 000	35 954	39 613	53185	53 661
Taux d'accroissement		44%	2,7%	10%	34,3 %	1%
Cabines GSM de Telecel				20	53	120*
Nombre d'employés	69	83	77	70	80	79
productivité	351,2	421,7	466,93	565,9	664,8	679
Total abonnés du mobile	55 869	81 654	165 138	243 613	332565	433 635
Accroissement absolu	41 214	25 785	83 484	78 475	88 952	101 070
Taux d'accroissement	281%	82%	102%	47,5%	36,5 %	33 ,4
Télédensité du mobile (abonnés p/100 habts)	1,20	1,75	3,47	5,03	6,73	8, 8
Télédensité Totale (Fixe+mobile)	2,13	2,77	4,54	6,28	8,05	10

* en plus des 120 cabines GSM installées par Telecel, il y a 400 cabines installées et exploitées avec le réseau de Telecel par la société GIP.

Tableau 13 : Evolution de la productivité des opérateurs du secteur

Opérateurs / années	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Togo Telecom	48,9	52,7	56,4	68,63	75,3	65,3
Togo Cellulaire	230,9	457,4	1242,15	1632	1862	2196
Telecel Togo	351,2	421,7	466,93	565,9	664,8	679

Tableau 14 : Evolution des volumes de trafic de Togo Telecom

Type de trafic / Année	2001	2002	2003	2004	2005
Trafic départ (Total)	274 491 281	262 314 834	327 169 860	361 841 128	331 837 909
local	154 918 330	135 767 254	161 953 417	167 730 331	139 874 045
Internet	29 638 255	34 922 229	58 117 230	67 197 572	71 617 348
Interurbain	52 735 484	50 466 663	52 469 169	53 433 049	54 546 142
vers les mobiles	27 104 325	28 700 470	40 880 067	51 162 722	43 437 970
Total international départ	10 094 887	12 458 218	13 749 977	22 317 454	22 362 404
international départ de TGT					11 163 854
Trafic entrant (Total)	35 246 251	41 942 182	36 291 070	40 133 554*	38 592 924*
Venant des mobiles se terminant sur Togo Telecom	4 825 496	3 963 121	4 483 798	4 266 195	8 014 399
Venant des mobiles pour l'international	4 873 383	3 788 285	3 930 730	9 388 633	11 198 550
Venant de l'international et se terminant sur TGT	25 547 372	34 190 776	27 876 542	26 121 976	19 379 975
Venant de l'international pour les mobiles				69 121 976	92 351 578

Pour l'année 2004, les volumes de trafic venant de l'international pour les mobiles en 2004 et 2005 n'ont pas été comptabilisés dans le volume total du trafic entrant.

Tableau 15 : Evolution des volumes de trafic de Togo Cellulaire

Type de trafic/Année	2001	2002	2003	2004	2005
Trafic départ (total)	14 451 225	26 268 227	42 069 255	77 688 786	111 281 597
Interne au réseau	8 951 721	20 888 772	35 582 783	62 377 500	93 937 847
vers le réseau de Telecel	2.251 337	2 821 290	3 464 380	4 005 516	3 940 885
Vers le réseau fixe	3 248 167	2 558 165	3 022 092	3 489 273	4 873 916
Vers l'international	13 150 070	26 246 750	47 414 716	7 816 497	8 528 948
Trafic entrant (total)	34 056 589	50 347 765	80 368 247	102 171 459	134 949 694
venant de Telecel	2 529 050	3 141 596	4 898 436	3 509 923	4 017 586
Venant du réseau fixe	20 219 070	24 293 386	33 002 722	41 011 613	49 328 824
Venant de l'international	11 308 469	22 912 783	42 467 089	57 649 923	81 603 284

Tableau 16 : Evolution des volumes de trafic de Telecel Togo

Types de trafic/Année	2001	2002	2003	2004	2005
Trafic départ (total)	10 050 836	9 733 346	13 380 551	12 260 941	13 498 549
Interne au réseau	4 308 169	4 132 855	5 272 058	5 457 377	6 426 194,5
Vers Togocel	2 907 441	3 141 596	5 120 339	3 918 642	4 651 252
Vers le réseau fixe	1 625 236	974 240	908 638	794 811	685 719,5
Vers l'international	1 209 990	1 484 655	2 079 516	2 090 111	1 755 383
Trafic entrant (total)	18 666 341	20 322 990	21 599 066	25 335 528	22 945 124
Venant de Togocel	2 814 481	3 329 349	3 780 360	4 232 876	3 853 264
Venant du réseau fixe	10 039 730	9 107 480	8 194 732	10 271 920	7 958 521
Venant de l'international	5 812 330	7 886 161	9 623 974	10 830 732	11 133 339

Tableau 17 : Evolution du trafic de Café Informatique pour la VoIP

Libellés/années	2003	2004	2005
Volume du trafic en minutes	46 717	305 245	310 972

Tableau 18 : Evolution de l'effectif des employés des opérateurs

Eléments	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Togo Télécom	873	875	899	904	887	869	898
Téléphonie mobile	57	206	185	174	195	230	252
Togocel	57	137	102	104	125	150	173
Telecel		69	83	77	70	80	79
TOTAL EMPLOIS	930	1081	1084	1078	1082	1099	1150
Accroissement	48	151	3	- 6	4	17	51
Taux d'accroissement	5,4%	16,2%	0,3%	- 0,6%	0,4%	1,6 %	4,6%

Tableau 19 : Nombre de comptes clients par ISP

ISP	SPT	IDS	BIB	IMET	NETCOM	FAVO	WOEZON	CIB
Comptes clients	703	342	282	250	165	160	120	105

Il faut noter que CIB a installé des cybercafés dans plusieurs villes de l'intérieur du pays.

LE SECTEUR POSTAL

Tableau 20 : Evolution du trafic du courrier express en export

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	25 972	19 608	
2002	29 322	27 722	12,89%
2003	42 500	26 592	44,94%
2004	41 917	24 657	-1,37%
2005	44 270	33 897	5,61%

Tableau 21 : Evolution du trafic du courrier express en import

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	58 495	55 288	
2002	53 876	54 964	- 7,89%
2003	54 200	34 420	0,60%
2004	45 798	39 908	- 15,50%
2005	38 997	41 821	-14,84%

Tableau 22 : Evolution du trafic du courrier ordinaire en export

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	2 486 517	30 347	
2002	3 247 377	26 121	30,59%
2003	2 908 357	27 640	-10,43%
2004	1 907 004	19 827	- 34,43%
2005	3 690 697	29 320	93,53%

Tableau 23 : Evolution du trafic du courrier ordinaire en import

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	3 397 541	148 530	
2002	5 900 761	180 984	42,42%
2003	4 846 357	174 204	-21,76%
2004	3 094 039	115 617	- 36,15%
2005	4 225 218	137 805	36,55%

Tableau 24 : Evolution du trafic des mandats

Années	Nombre de mandats émis	Variation	Nombre de mandats payés	Variation
2001	89 598		139 773	
2002	98 274	9,68%	125 319	-11,53%
2003	93 030	-5,63%	205 047	38,88%
2004	40 423	-56,54%	7 086	-96,54%
2005	41 941	3,75%	5 967	-15,79%

Tableau 25 : Evolution du trafic des chèques postaux

Années	Nombre d'opérations de versement	Variation	Nombre d'opérations de paiement	Variation
2001	19 529		43 031	
2002	25 548	23,55%	42 412	- 1,45%
2003	29 056	12,07%	91 365	53,57%
2004	29 636	1,9%	83 695	- 8,39%
2005	31 944	7,78%	84 706	1,20%

TABLEAU 26 : EVOLUTION DU TRAFIC DES PRESTATIONS D'EPARGNE

Années	Nombre d'opérations de versement	Variation	Nombre d'opérations de remboursement	Variation
2002	5 236		4 339	
2003	9 791	46,52%	9 545	54,54%
2004	14 839	51,55%	14 484	51,74%
2005	13 275	-10,53%	14 855	2,56%

Les données statistiques du secteur des télécommunications montrent que les abonnés au téléphone mobile continuent d'augmenter comme c'est le cas dans les pays en développement alors que ceux du fixe stagnent pratiquement.

Les tarifs des différents services n'ont pas varié depuis plus de trois ans. Les volumes des différents trafics téléphoniques ont globalement augmenté, et le secteur a enregistré une croissance de l'effectif employé.

Pour le secteur postal, en dehors du mandat et du courrier express import, toutes les autres activités ont renoué avec la croissance en 2005.